

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Rapport du Groupe Burkhalter | 3 |
| Rapport aux actionnaires | 4 |
| Rapport annuel | 6 |
| Gouvernance d'entreprise | 8 |
| Structure du Groupe et actionnariat | 8 |
| Structure du capital | 10 |
| Conseil d'administration | 12 |
| Direction générale | 16 |
| Rémunérations, participations et prêts | 17 |
| Droits de participation de l'actionnariat | 18 |
| Prises de contrôle et mesures de défense | 19 |
| Organe de révision | 19 |
| Politique d'information | 20 |
| Rapport de rémunération | 22 |
| Rapport de l'organe de révision | 28 |
| Comptes consolidés du Groupe Burkhalter | 30 |
| Bilan consolidé | 31 |
| Compte de résultat consolidé | 33 |
| Mouvements de fonds propres consolidés | 34 |
| Tableau des flux de trésorerie consolidés | 35 |
| Annexe aux comptes consolidés | 36 |
| Rapport de l'organe de révision | 68 |
| Comptes annuels de Burkhalter Holding SA | 69 |
| Bilan | 70 |
| Compte de résultat | 72 |
| Annexe | 73 |
| Proposition concernant l'affectation du bénéfice de l'exercice | 77 |
| Rapport de l'organe de révision | 78 |



Rapport 2020

Groupe Burkhalter

| | |
|---|-----------|
| Rapport aux actionnaires | 4 |
| Rapport annuel | 6 |
| Gouvernance d'entreprise | 8 |
| Structure du Groupe et actionnariat | 8 |
| Structure du capital | 10 |
| Conseil d'administration | 12 |
| Direction générale | 16 |
| Rémunérations, participations et prêts | 17 |
| Droits de participation de l'actionnariat | 18 |
| Prises de contrôle et mesures de défense | 19 |
| Organe de révision | 19 |
| Politique d'information | 20 |
| Rapport de rémunération | 22 |
| Rapport de l'organe de révision | 28 |

Le Groupe Burkhalter a réalisé une performance légèrement supérieure aux attentes en 2020

Conformément aux prévisions, le Groupe Burkhalter a bouclé le second semestre 2020 sur de très bons résultats. Malgré la crise du coronavirus, nous sommes parvenus à améliorer les résultats en forte baisse du premier semestre, à dépasser la marge EBIT de 6% visée au 2nd semestre et à clôturer l'exercice 2020 sur un bénéfice par action de CHF 2.43 (CHF 3.72 l'exercice précédent). Le Conseil d'administration prévoit dès lors de proposer à l'Assemblée générale du 25 mai 2021 le versement d'un dividende de CHF 2.40 par action (CHF 3.70 l'exercice précédent). Le taux de distribution approche de nouveau la barre des 100% grâce au très bon cash-flow net.

En raison de la crise du coronavirus, le Conseil d'administration a décidé, en date du 20 novembre 2020, d'autoriser le vote pour l'Assemblée générale exclusivement par l'entremise du représentant indépendant. Les actionnaires ne peuvent pas participer en personne à l'Assemblée générale.

Dans l'hypothèse où les mesures de lutte contre le COVID-19 fonctionnent et où le Groupe peut échapper à de nouvelles fermetures de chantiers, nous tablons, pour l'exercice 2021, sur un bénéfice par action d'environ CHF 3.72, soit un chiffre comparable à celui de l'exercice 2019 (avant le coronavirus).

Chers actionnaires,

Les résultats de l'exercice 2020 se présentent comme suit: le bénéfice par action se chiffre à CHF 2.43 (CHF 3.72 l'exercice précédent, -34.7%), le résultat d'exploitation (EBIT), à CHF 18.7 millions (CHF 27.3 millions l'exercice précédent, -31.5%) et le résultat consolidé, à CHF 14.6 millions (CHF 22.3 millions l'exercice précédent, -34.5%). Le chiffre d'affaires s'élève à CHF 497.6 millions (CHF 505.9 millions l'exercice précédent, -1.6%).

Quelque 200 nouveaux collaborateurs

Le Groupe Burkhalter s'est une fois encore développé: le 6 janvier 2020, nous avons racheté la société Elektro Christoffel, Inhaber Andrea Stiffler AG, à Davos Platz (GR). L'entreprise emploie 20 collaborateurs. En outre, le 4 décembre 2020, nous avons fondé la société Elektrotechnik AG EAGB à Bâle, en reprenant 175 collaborateurs ainsi qu'une grande partie des contrats détenus par l'entreprise Elektrizitäts AG EAGB, en sursis concordataire. Le Groupe Burkhalter se compose donc actuellement de 47 sociétés opérationnelles disposant de 103 sites. La croissance par des acquisitions ciblées d'entreprises d'électrotechnique restera, dans le futur, l'une des clés de voûte de la stratégie du Groupe.

Demande de versement d'un dividende au programme

Le Conseil d'administration prévoit de proposer à l'Assemblée générale du 25 mai 2021 le versement d'un dividende de CHF 2.40 par action (CHF 3.70 l'exercice précédent). En raison de la crise du coronavirus, le Conseil d'administration a décidé, en date du 20 novembre 2020, d'autoriser le vote pour l'Assemblée générale exclusivement par l'entremise du représentant indépendant. Les actionnaires ne peuvent pas participer en personne à l'Assemblée générale.

Des perspectives optimistes

Dans l'hypothèse où les mesures de lutte contre la COVID-19 fonctionnent et où le Groupe peut échapper à de nouvelles fermetures de chantiers, nous tablons, pour l'exercice 2021, sur un bénéfice par action d'environ CHF 3.72, soit un chiffre comparable à celui de l'exercice 2019 (avant le coronavirus).

Remerciements

Nous tenons à adresser des remerciements particuliers à nos quelque 3300 collaborateurs, qui ont contribué avec beaucoup de détermination et de motivation au succès du Groupe Burkhalter malgré les inefficiences induites par les mesures de protection contre le coronavirus.



Gaudenz F. Domenig
Président du Conseil d'administration



Marco Syfrig
CEO et délégué du Conseil d'administration

Zurich, le 9 avril 2021

Rapport annuel

1. Marche générale des affaires

Le Groupe Burkhalter est leader du marché suisse dans le domaine des prestations électrotechniques pour bâtiments (bâtiments résidentiels et non résidentiels et ouvrages d'infrastructure). L'électrotechnique débute à la centrale électrique et englobe tous les processus jusqu'aux systèmes de commande de machines et d'installations électriques chez le consommateur final. Le Groupe Burkhalter propose tout l'éventail de prestations avec le plus haut niveau de qualité et de précision: installations, installations de distribution, maintenance et entretien, télématique, automation et sécurité. Le Groupe Burkhalter exclut de son éventail de prestations l'aspect réseau, donc le transport de l'énergie jusqu'au lieu de consommation (bâtiments). Ses prestations commencent sur le lieu de consommation, à partir du point d'alimentation des bâtiments.

Le Groupe Burkhalter fournit ses prestations à travers 47 (48 l'exercice précédent) sociétés juridiquement autonomes possédant 103 (101 l'exercice précédent) sites en Suisse. En 2020, le nombre moyen d'emplois à temps plein s'est élevé à 3170 (2990 l'exercice précédent), dont 696 apprenants (645 l'exercice précédent), répartis dans toute la Suisse.

Le chiffre d'affaires du Groupe Burkhalter a légèrement baissé durant l'exercice 2020. Grâce à un bon second semestre, l'exercice 2020 a pu être bouclé sur un bénéfice par action de CHF 2.43.

Depuis l'entrée en Bourse en 2008, nous avons procédé à 28 acquisitions. Les dernières sociétés en date à avoir rejoint le Groupe sont Elektro Christoffel, Inhaber Andrea Stiffler AG (GR), rachetée en 2020, Elektrotechnik AG EAGB (BS), fondée en 2020, et Tabelec Forces et Commandes SA (VD), dont le rachat a été acté en 2021. La croissance par des acquisitions ciblées d'entreprises d'électrotechnique restera, dans le futur, l'une des clés de voûte de notre stratégie.

2. Évaluation des risques

Le Groupe Burkhalter s'est doté d'un processus de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. Vu la nature de ses activités, le Groupe Burkhalter est soumis à différents risques financiers, tels que le risque de défaut de paiement, le risque de marché et le risque de liquidité.

Le risque de défaut de paiement est le risque de voir un client ne pas respecter ses engagements contractuels. Il est lié essentiellement aux créances résultant de livraisons et de prestations, aux créances résultant de travaux en cours et aux liquidités.

Le risque de marché fait référence aux fluctuations des prix du marché, des cours de change et des taux d'intérêt. Le Groupe Burkhalter n'est soumis que dans une très faible mesure aux risques de change et de taux.

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe Burkhalter ne puisse honorer ses engagements financiers à l'échéance. C'est pourquoi la liquidité fait l'objet d'une surveillance permanente. Le Groupe Burkhalter conserve des réserves de liquidités pour compenser les fluctuations usuelles des besoins de fonds.

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'administration et la direction générale ont procédé à une évaluation des risques à l'échelon du Groupe. Cette dernière est basée sur un profil de risque spécifique du Groupe et sur des informations qui ont été rassemblées suite à un travail de collaboration entre le Conseil d'administration et la direction générale.

Pour gérer les risques clés identifiés, le Groupe Burkhalter a défini des mesures qui font l'objet d'un contrôle et d'une réévaluation à intervalles réguliers. Le résultat de l'évaluation des risques a été approuvé par le Conseil d'administration.

3. Carnet de commandes

Le Groupe Burkhalter dispose d'une réserve de commandes de cinq à six mois, ce qui constitue un carnet de commandes tout à fait confortable si l'on y ajoute encore les interventions techniques à court terme. Par ailleurs, l'activité de construction et de rénovation marche bien en Suisse, ce qui se traduira par de nouvelles commandes dans le futur.

4. Activité de recherche et de développement

Vu la nature de ses activités, centrées sur les prestations électrotechniques pour bâtiments, le Groupe Burkhalter n'a mené aucun projet de recherche et de développement durant l'exercice écoulé.

5. Événements exceptionnels

L'exercice 2020 a été marqué par la crise du coronavirus, dont le Groupe Burkhalter a particulièrement ressenti les effets durant le premier semestre. Grâce à un second semestre de bonne facture, le résultat a pu être néanmoins nettement amélioré sur l'ensemble de l'exercice. Hormis le Covid-19 et les acquisitions et fusions mentionnées en annexe, le Groupe Burkhalter n'a relevé aucun autre événement exceptionnel au cours de l'exercice écoulé.

6. Perspectives d'avenir

Dans l'hypothèse où les mesures de lutte contre le COVID-19 fonctionnent et où le Groupe peut échapper à de nouvelles fermetures de chantiers, nous tablons, pour l'exercice 2021, sur un bénéfice par action d'environ CHF 3.72, soit un chiffre comparable à celui de l'exercice 2019 (avant le coronavirus).



Gaudenz F. Domenig
Président du Conseil d'administration



Marco Syfrig
CEO et délégué du Conseil d'administration

Zurich, le 9 avril 2021

Gouvernance d'entreprise

Sauf mention contraire expresse, toutes les données présentées ci-après s'entendent au 31 décembre 2020, date de clôture du bilan.

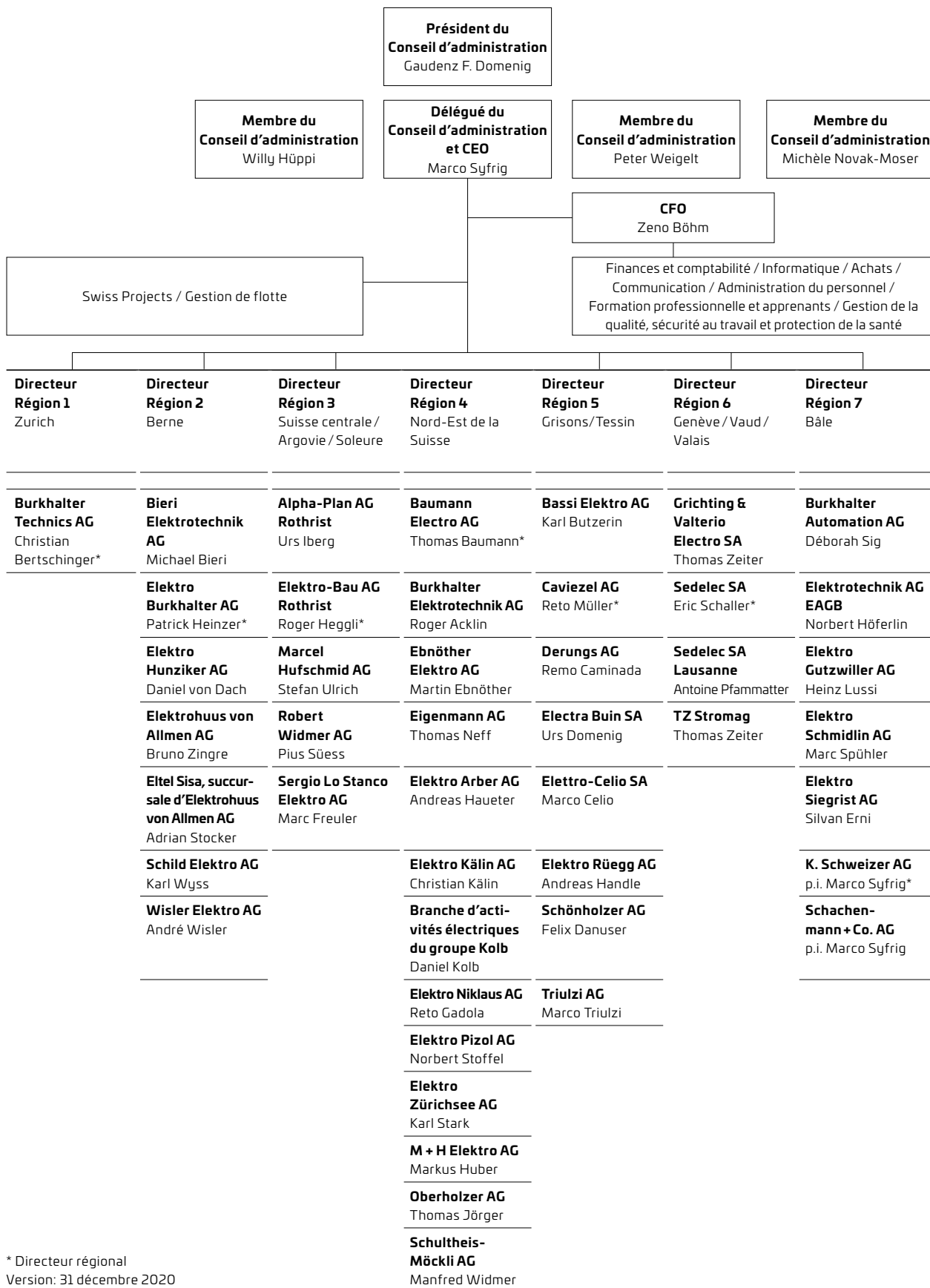
1. Structure du Groupe et actionariat

Structure du Groupe

La société mère du Groupe Burkhalter, Burkhalter Holding SA, Zurich (ci-après dénommée «la société»), est cotée à la Bourse SIX Swiss Exchange SA (SIX) selon le Swiss Reporting Standard (symbole de valeur: BRKN; numéro de valeur: 21 225 580; code ISIN: CH0212255803); capitalisation boursière kCHF 396 478 (kCHF 456 459 l'exercice précédent). La première cotation a eu lieu le 20 juin 2008 au segment principal. Le 2 décembre 2013, le Groupe Burkhalter est passé au Domestic Standard avant de se voir attribuer le Swiss Reporting Standard le 3 août 2015. Le Groupe Burkhalter se compose de 47 sociétés opérationnelles gérées avec une grande autonomie par un directeur et disposant d'un total de 103 sites répartis dans les quatre régions de Suisse. À une exception près, toutes les sociétés du Groupe faisant partie du périmètre de consolidation appartiennent à 100% à Burkhalter Holding SA (voir pages 66 et 67 «Participations», explication 31 de l'annexe aux comptes consolidés).

La gestion opérationnelle du Groupe Burkhalter est assurée par le Chief Executive Officer (CEO). Celui-ci dirige également Burkhalter Management SA, qui fournit différentes prestations pour le Groupe Burkhalter. Le CEO est assisté par le Chief Financial Officer (CFO), qui le soutient dans la gestion de l'administration. Le CEO et le CFO forment ensemble la direction générale du Groupe. Les différents directeurs dépendent directement du CEO.

Sur le plan géographique, les sociétés du Groupe sont réparties sur sept régions. Dans chaque région, un directeur est chargé de la réalisation de tâches de coordination régionales.



* Directeur régional
Version: 31 décembre 2020

Actionnaires importants

À la date de clôture du bilan, les actionnaires individuels suivants détenaient au moins 3% des actions en circulation:

| | | |
|---|-------|----------------|
| Ingro Finance SA | 12.0% | 717 587 unités |
| Gaudenz F. Domenig | 10.7% | 640 300 unités |
| UBS Funds Management SA | 6.4% | 384 196 unités |
| Thomas Domenig | 4.5% | 270 500 unités |
| Tarzisius Caviezel (I-C-E individual creative elements Holding AG) | 3.8% | 227 000 unités |

Les avis d'information à Burkhalter Holding SA et à SIX Swiss Exchange SA en relation avec les participations des actionnaires de Burkhalter Holding SA sont communiqués sur la plateforme électronique de publication de SIX Swiss Exchange SA et peuvent être consultés via le lien suivant au moyen du masque de recherche:

www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html

Participations croisées

Il n'y a aucune participation croisée.

2. Structure du capital

Capital

Le capital-actions ordinaire de la société s'élève à kCHF 240 et est divisé en 5 998 149 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.04. À la clôture du bilan, 8 000 actions nominatives propres étaient détenues par la société elle-même ou par des sociétés du Groupe.

Indications spécifiques concernant le capital autorisé ou conditionnel

La société ne détient aucun capital conditionnel.

L'Assemblée générale du 24 juin 2020 a approuvé la constitution d'un capital autorisé.

Le Conseil d'administration est autorisé, à tout moment et d'ici au 24 juin 2022, à augmenter le capital-actions de la société du montant maximal de CHF 14 000 – ce qui représente 5.8% du capital-actions existant – par l'émission, au maximum, de 350 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.04. Sous réserve de justes motifs, le Conseil d'administration peut exclure le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors de l'émission de nouvelles actions nominatives. Est considéré en particulier comme un juste motif l'emploi prévu des nouvelles actions nominatives pour financer ou refinancer une acquisition.

Le Conseil d'administration fixe la date d'émission des nouvelles actions, le montant de l'émission, la nature des apports, les conditions d'exercice du droit de souscription préférentiel et la date à partir de laquelle les nouvelles actions donneront droit à dividende. Le Conseil d'administration peut émettre de nouvelles actions à l'aide d'une prise ferme par une banque ou un tiers, suivie par une offre aux actionnaires existants. Des augmentations partielles sont également autorisées. Le Conseil d'administration peut laisser s'éteindre les droits de souscription préférentiels qui n'ont pas été exercés; il peut aussi les placer aux conditions

du marché, de même que les actions pour lesquelles un droit de souscription préférentiel a été accordé, mais n'a pas été exercé.

Modifications du capital

Comme l'exercice précédent, le capital du Groupe Burkhalter n'a subi aucune modification durant l'exercice 2020.

Le capital-actions de Burkhalter Holding SA a évolué comme suit au cours des trois dernières années:

| Situation au | Capital- actions en kCHF |
|---------------------|---|
| 31 décembre 2018 | 240 |
| 31 décembre 2019 | 240 |
| 31 décembre 2020 | 240 |

Actions et bons de participation

Le capital-actions de Burkhalter Holding SA est divisé en 5 998 149 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.04. Chaque action donne droit à une voix à l'Assemblée générale et garantit les mêmes droits sociaux, y compris le droit au versement au prorata des dividendes octroyés et d'un éventuel produit de liquidation.

La société n'a émis aucun bon de participation.

Bons de jouissance

La société n'a émis aucun bon de jouissance.

Restrictions de transfert et inscriptions des nommées

La société tient un registre des actions où sont inscrits les propriétaires, les usufruitiers et les nommées des actions nominatives, avec mention de leur nom, adresse et nationalité (siège pour les personnes morales). Dans la relation avec la société, n'est reconnue comme actionnaire, usufruitier ou nommée que la personne inscrite en tant qu'actionnaire dans le registre des actions. La société ne reconnaît qu'un représentant par action.

Sur demande et production de la preuve d'achat, les acquéreurs d'actions sont inscrits dans le registre des actions en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote, pour autant qu'ils déclarent expressément qu'ils détiennent les actions en leur propre nom et pour leur propre compte.

Le Conseil d'administration peut inscrire dans le registre des actions, avec droit de vote, jusqu'à maximum 3% du capital-actions, les nommées qui, dans leur demande d'inscription, ne déclarent pas expressément détenir les actions pour leur propre compte et avec lesquels la société a conclu une convention ad hoc. Le Conseil d'administration peut inscrire des nommées avec droit de vote dans le registre des actions au-delà de cette limite dans la mesure où les nommées communiquent le nom, l'adresse, la nationalité et le nombre d'actions des personnes pour le compte desquelles ils détiennent au moins 0.5% du capital-actions.

Au cours de l'exercice sous revue, la société n'a refusé aucune inscription d'une acquisition d'actions ou d'un droit d'usufruit dans le registre des actions. Les conditions statutaires définissant les restrictions de transfert des actions de la société peuvent être levées par l'Assemblée générale à la majorité simple des voix émises dans le cadre d'une modification des statuts.

Emprunts convertibles et options

La société n'a émis aucun emprunt convertible ni aucune option. Il en va de même des sociétés du Groupe.

3. Conseil d'administration

Membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration du Groupe Burkhalter se composait des cinq membres suivants:



Gaudenz F. Domenig
Président, élu jusqu'à la
prochaine Assemblée générale
ordinaire,
né en 1956, CH

Gaudenz F. Domenig est actionnaire et membre non exécutif du Conseil d'administration de la société depuis 2000. La présidence lui a été confiée en 2003. Après des études à l'Université de Zurich (licence en droit en 1981) et à la New York University (LL.M. en 1983), il a décroché son brevet d'avocat à New York (1984), puis à Zurich (1989).

En 1989, il est entré au service du cabinet d'avocats Prager Dreifuss AG, à Zurich, duquel il est devenu avocat associé en 1992. Il est consultant pour ce cabinet depuis début 2012. Gaudenz F. Domenig est notamment président des conseils d'administration de Hockey Club Davos AG, de Crystal Holding AG, Zollikon, de Schenk Bruhin AG, Sargans, et de Fanzun AG, Coire. Il est président de la Fondation Patronale de Burkhalter Holding SA et n'a jamais exercé de fonctions exécutives pour le Groupe Burkhalter. Le cabinet d'avocats Prager Dreifuss AG fournit de temps à autre des prestations pour des sociétés du Groupe Burkhalter (page 25).



Marco Syfrig
Délégué et CEO,
élu jusqu'à la prochaine
Assemblée générale ordinaire,
né en 1960, CH

Marco Syfrig occupe le poste de CEO du Groupe Burkhalter depuis 2008. Il a été élu au Conseil d'administration à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire de 2008, puis nommé délégué par le Conseil d'administration.

En sa qualité de délégué du Conseil d'administration et de CEO, Marco Syfrig est responsable de la gestion opérationnelle de la société. Il a terminé ses études de droit à Berne en 1984 et a obtenu le brevet d'avocat à Lucerne en 1986. Ensuite, jusqu'en 1997, il a travaillé chez Ernst & Young à Zurich (en tant que Partner à partir de 1993). Avec d'autres Partners d'Ernst & Young, il a fondé en 1997 la société Taxpartner AG à Zurich. En 1998, Marco Syfrig a pris une participation dans la société Highlight Communications AG, Pratteln, au sein de laquelle il a occupé les fonctions de CFO et de CEO. Entre 2004 et 2006, il a été CFO de Fumapharm AG, Lucerne, qui a été vendue à la société américaine Biogen Idec en 2006. Marco Syfrig est président du Conseil d'administration de la société Poenina Holding SA, également cotée à la Bourse SIX Swiss Exchange SA, et, depuis 2018, membre du Conseil d'administration de SWISS KRONO Holding AG.



Willy Hüppi
Membre, élu jusqu'à la
prochaine Assemblée générale
ordinaire,
né en 1961, CH

Willy Hüppi est membre non exécutif du Conseil d'administration de la société depuis 2006.

Il est expert-comptable diplômé (1990) et a travaillé entre 1985 et 1993 pour Ernst & Young, Zurich, dans les domaines de la révision et des fusions et acquisitions. De 1993 à 1999, il a travaillé pour BZ Gruppe, Freienbach. En tant qu'associé de ce groupe, il était responsable des finances et de la comptabilité de BZ Gruppe Holding AG (aujourd'hui Patinex AG) ainsi que de différentes filiales. Depuis 1999, il se concentre sur la conduite et la gestion des participations détenues dans les entreprises ainsi que d'autres projets d'investissement. Willy Hüppi est membre du Conseil de fondation de la caisse de pension du Groupe Burkhalter, Zurich, du Conseil de fondation de la Fondation des Cadres de Burkhalter Holding SA, Zurich, ainsi que du Conseil de fondation de la Fondation Patronale de Burkhalter Holding SA, Zurich. En dehors de son engagement au sein du Groupe Burkhalter, il est membre du Conseil d'administration de Poenina Holding SA, cotée également à la SIX Swiss Exchange SA, depuis 2017.



Peter Weigelt
Membre, élu jusqu'à la
prochaine Assemblée générale
ordinaire,
né en 1956, CH

Peter Weigelt est membre non exécutif du Conseil d'administration de Burkhalter Holding SA depuis 2004.

Après avoir suivi une formation pédagogique et occupé un poste de journaliste à la radio, il a dirigé le secrétariat de la section saint-galloise du PRD. Après différentes formations en cours d'emploi, il est devenu conseiller en RP RP/ASRP en tant qu'indépendant en 1988, avant de fonder plusieurs sociétés spécialisées en communication. Ainsi, en tant que CEO et président du Conseil d'administration, il a notamment hissé la société theBEEcompany AG, Tägerwilten, au rang de numéro deux du marché européen des centres d'appels après la reprise de cette dernière en 2002 et ce, jusqu'à sa vente à Capita Plc, société cotée à la Bourse de Londres, en 2015. Parallèlement à cela, Peter Weigelt a fondé plusieurs sociétés centrées sur l'utilisation numérique des médias et plus particulièrement sur les plateformes vidéo et de streaming. Peter Weigelt siège aujourd'hui au conseil d'administration de différentes sociétés en dehors du Groupe Burkhalter. Il préside notamment les conseils d'administration de PREMIUMcommunications Holding S.A., Tägerwilten, de dfinvestors groupe, Gossau, et d'ITBO Holding AG, St-Gall. Il siège aussi au Conseil d'administration de Christ & Heiri Holding AG, Zoug, de Quickmail Holding AG, Zoug, et de Tavola Holding AG, Kreuzlingen. De 1995 à 2006, Peter Weigelt a été conseiller national pour le canton de Saint-Gall sous les couleurs du Parti radical-démocratique (PRD).



Michèle Novak-Moser
Membre, élue jusqu'à la
prochaine Assemblée générale
ordinaire,
née en 1968, CH

Michèle Novak-Moser est membre non exécutif du Conseil d'administration de Burkhalter Holding SA depuis 2018.

Madame Novak-Moser a occupé différentes fonctions au sein du Groupe Caviar House, Genève, depuis 1993. En tant que Special Projects Manager, elle dirige, depuis 2004, plusieurs projets de management pour Caviar House & Prunier Group SA, notamment le fumoir Balik Lachs à Ebersol. Madame Novak-Moser a terminé sa formation scolaire au Collège Calvin de Genève, obtenu un diplôme de

gestion en hôtellerie et tourisme au Centre International de Glion et décroché un Executive MBA à l'Université de Lausanne en 2016. Depuis 2019, Madame Novak-Moser siège au Conseil d'administration de Swiss Food Group SA, dont le siège est à Genève.

Autres activités et interdépendances

Voir biographies succinctes des membres du Conseil d'administration.

Activités du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration et d'un éventuel comité consultatif ne peuvent exercer au maximum que dix mandats additionnels dans d'autres entreprises, dont un maximum de cinq mandats au sein d'entreprises cotées en Bourse.

Ne tombent pas sous le coup de ces restrictions les activités en tant qu'administrateur au sein de sociétés contrôlées, d'associations, d'organisations d'utilité publique, de fondations, de trusts et d'institutions de prévoyance en faveur du personnel.

Sont considérés comme des mandats les mandats exercés au sein d'organes de direction ou d'administration suprêmes d'une entité juridique et devant être inscrits au registre du commerce ou dans un registre étranger analogue.

Élection et durée du mandat

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour un mandat d'un an lors de l'Assemblée générale ordinaire, sans limitation du nombre de mandats. Au cours de l'exercice sous revue, les cinq administrateurs de la société ont été réélus par l'Assemblée générale. À l'exception de Marco Syfrig, qui occupe la fonction de CEO, aucun membre du Conseil d'administration n'exerce une fonction exécutive majeure au sein de la société.

L'Assemblée générale ordinaire élit également le président du Conseil d'administration; pour l'exercice sous revue, Gaudenz F. Domenig a été réélu à cette fonction. Enfin, les membres du comité de rémunération sont eux aussi élus lors de l'Assemblée générale. Pour l'exercice sous revue, ont été élus en tant que membres de ce comité Gaudenz F. Domenig, Willy Hüppi et Peter Weigelt. Le comité de rémunération se constitue de lui-même. Peter Weigelt a été élu à la présidence du comité de rémunération.

Aucune règle statutaire concernant la désignation du président, des membres du comité de rémunération et du représentant indépendant ne diverge des dispositions légales.

Organisation interne

Le Conseil d'administration désigne en son sein le délégué. Durant l'exercice sous revue, la fonction de délégué du Conseil d'administration a été exercée par Marco Syfrig, CEO. Le Conseil d'administration n'a désigné aucun vice-président.

Le Conseil d'administration est l'organe exécutif suprême de la société. Le règlement d'organisation et le règlement des compétences définissent le cadre d'action. Le Conseil d'administration prend les grandes décisions stratégiques et les décisions d'investissement majeures.

En règle générale, le Conseil d'administration se réunit tous les trimestres sous la direction de son président. Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration a tenu quatre séances d'une durée moyenne de trois heures, auxquelles il faut ajouter quatre conférences téléphoniques. Le nombre de séances et leur durée sont tout à fait adaptés au profil du Groupe Burkhalter, peu complexe et très simple dans ses structures. Outre les membres du Conseil d'administration, la règle veut que le CFO participe également, en invité, aux séances et aux téléconférences dudit organe.

Participation aux séances du Conseil d'administration en 2020

| Nom | Fonction | Conseil d'administration | Comité de rémunération | Conférences téléphoniques |
|-------------------------------|--------------|--------------------------|------------------------|---------------------------|
| Gaudenz F. Domenig | Président | 4 | 2 | 4 |
| Marco Syfrig | Délégué | 4 | – | 4 |
| Peter Weigelt | Membre | 4 | 2 | 4 |
| Willy Hüppi | Membre | 4 | 2 | 4 |
| Michèle Novak-Moser | Membre | 4 | – | 4 |
| Zeno Böhm | CFO (invité) | 4 | – | 4 |
| Total séances | | 4 | 2 | 4 |
| Durée des séances (en heures) | | 1 – 5 | 1 – 2 | 1 |

Le Conseil d'administration opère comme une entité et prend ses décisions à l'unanimité dans la mesure du possible. Le Conseil d'administration est habilité à prendre des décisions quand la majorité de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. Le président vote également et sa voix est prépondérante en cas d'égalité de voix.

Le Conseil d'administration peut mettre en place des comités pour leur confier des tâches spécifiques. Mis à part le comité de rémunération imposé par la loi, aucun autre comité n'a été créé durant l'exercice sous revue. La fonction de comité de révision est exercée par le Conseil d'administration.

Compétences

Le Conseil d'administration a délégué en partie la gestion de l'entreprise à la direction générale dans le cadre d'un règlement d'organisation. Les compétences dans certains domaines sont définies par niveau hiérarchique dans le règlement des compétences. Le règlement d'organisation au format PDF figure sur le site Web de Burkhalter <https://www.burkhalter.ch/fr/qui-sommes-nous/relations-investisseurs/publications>.

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Sur la base du règlement d'organisation, le Conseil d'administration a mis en place un système très étendu de surveillance et de gestion des risques liés aux activités de l'entreprise. Ce processus englobe l'identification, l'analyse, la gestion et le reporting des risques. D'un point de vue opérationnel, c'est la direction générale qui est responsable de la gestion des risques.

Elle établit un rapport mensuel sur les risques à l'attention du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration dispose d'une série d'instruments de surveillance et de contrôle de la direction générale:

- rapport mensuel (système d'information de gestion prenant en compte les données suivantes: chiffre d'affaires, entrées de commandes, carnet de commandes pour le mois en cours et pour l'ensemble de l'exercice en cours, en valeur cumulée, et mêmes chiffres pour l'exercice précédent; vue d'ensemble par société du Groupe avec neuf graphiques différents sur 13 périodes et résumé);
- clôtures trimestrielles;
- consolidation semestrielle;
- évaluation annuelle / approbation du budget de l'exercice;
- approbation de la stratégie du Groupe;
- rapports particuliers sur des investissements, acquisitions et partenariats d'une importance particulière.

Voir également à ce propos le point 2 «Évaluation des risques» en page 6.

Révision interne

Le Groupe Burkhalter n'a pas d'organe de révision interne.

4. Direction générale

Le Chief Executive Officer (CEO) et le Chief Financial Officer (CFO) font partie de la direction générale du Groupe Burkhalter. Le CEO est responsable de la gestion opérationnelle et le CFO, de la gestion financière. Le CEO dépend directement du Conseil d'administration et le CFO du CEO. Le CFO participe également aux séances du Conseil d'administration.

Les membres de la direction générale sont désignés par le Conseil d'administration.

Membres de la direction générale



Marco Syfrig Pour la biographie succincte, voir point «3. Conseil d'administration (page 12).

Marco Syfrig
Délégué et CEO,
élu jusqu'à la prochaine
Assemblée générale ordinaire,
né en 1960, CH



Zeno Böhm
CFO, né en 1973, CH

Zeno Böhm travaille au sein du Groupe Burkhalter depuis 2009. Il est devenu CFO et membre de la direction générale en mai 2010. Il est également responsable du secteur Stratégie ainsi que de l'acquisition de nouvelles entreprises d'électrotechnique.

De 2002 à 2003, Zeno Böhm a étudié l'économie d'entreprise (HES), spécialisation Finance & Banking, à la Haute école de Lucerne. De 2010 à 2012, il a suivi des cours à l'Institut für Finanzdienstleistungen (IFZ) de Zoug, où il a décroché un Master of Advanced Studies (MAS) in Corporate Finance (CF). De 2004 à 2007, il a dirigé la société Schloss-Hotel Swiss-Chalet AG à Merlischachen, en qualité de Resident Manager. De 2008 à 2009, il a dirigé la société Park Hotel Weggis AG, Weggis, en tant que directeur adjoint. Dans ces deux fonctions, il était responsable du secteur Finances et Controlling. Entre 2005 et 2009, il a enseigné la comptabilité d'exploitation à la Schweizerische Hotelfachschule Luzern (SHL) et, de 2007 à 2009, la comptabilité d'exploitation et le financement à l'Institut für Tourismuswirtschaft à la Haute école de Lucerne. Zeno Böhm est président du Conseil de fondation de la caisse de pension du Groupe Burkhalter et de la Fondation des Cadres de Burkhalter Holding SA en liquidation. Il est par ailleurs membre du Conseil de fondation et directeur de la Fondation Patronale de Burkhalter Holding SA et membre du Conseil de fondation de l'institution de prévoyance en faveur du personnel du groupe Kolb Elektro. Il opère également comme expert à l'Institut für Finanzdienstleistungen, à Rotkreuz, pour le cursus MAS Corporate Finance, et siège au comité Alumni IFZ en tant que responsable financier.

Autres activités et interdépendances

Voir biographies succinctes des membres de la direction générale.

Activités de la direction générale

Les membres de la direction générale ne peuvent exercer au maximum que cinq mandats additionnels dans d'autres entreprises, dont au maximum un mandat au sein d'une entreprise cotée en Bourse.

Le Conseil d'administration doit approuver au préalable ces autres mandats.

Ne tombent pas sous le coup de ces restrictions les activités en tant qu'administrateur au sein de sociétés contrôlées, d'associations, d'organisations d'utilité publique, de fondations, de trusts et d'institutions de prévoyance en faveur du personnel.

Sont considérés comme des mandats les mandats exercés au sein d'organes de direction ou d'administration suprêmes d'une entité juridique et devant être inscrits au registre du commerce ou dans un registre étranger analogue.

Contrats de management

Il n'existe aucun contrat de management.

5. Rémunérations, participations et prêts

Vous trouverez les informations relatives aux rémunérations et bonifications complémentaires dans le rapport de rémunération à partir de la page 21.

Participations

Les membres du Conseil d'administration de la société détiennent les participations suivantes dans la société, directement ou par l'intermédiaire de sociétés affiliées:

| | | |
|--------------------|-------|-------------------------|
| Gaudenz F. Domenig | 10.7% | 640 300 actions |
| Marco Syfrig | | voir direction générale |
| Peter Weigelt | 0.5% | 29 830 actions |

Les membres de la direction générale du Groupe détiennent les participations suivantes dans la société, directement ou par l'intermédiaire de sociétés affiliées:

| | | |
|--------------|------|---------------|
| Marco Syfrig | 0.0% | 1 750 actions |
|--------------|------|---------------|

Les membres non exécutifs du Conseil d'administration et ces sociétés affiliées détiennent au total 670 130 actions de la société (670 130 l'exercice précédent). Les membres de la direction générale détiennent 1 750 actions (1 750 actions l'exercice précédent). Ce faisant, les membres du Conseil d'administration et de la direction générale détiennent ensemble 671 880 actions, soit 11.2% du capital-actions en circulation (671 880 actions l'exercice précédent, soit 11.2% du capital-actions).

Aucune rémunération liée à l'action n'est versée aux membres du Conseil d'administration ou de la direction générale.

Prêts aux organes

La société n'accorde aucun prêt aux membres du Conseil d'administration ou d'un éventuel comité consultatif.

Les membres de la direction générale peuvent obtenir des prêts d'un montant maximum de CHF 500 000 si la marche des affaires de la société le permet.

Les prêts sont accordés, dans les grandes lignes, aux mêmes conditions que ceux octroyés aux salariés de la société.

Au cours de l'exercice sous revue et de l'année précédente, aucun prêt n'a été accordé par la société ou par des sociétés du Groupe aux membres du Conseil d'administration de la société ou aux membres de la direction générale, pas plus qu'à des proches desdits membres.

6. Droits de participation de l'actionariat

Limitation et représentation des droits de vote

Les statuts ne comportent aucune limitation des droits de vote ni aucune disposition dérogeant à la loi en ce qui concerne la participation à l'Assemblée générale. Chaque action donne droit à une voix à l'Assemblée générale. Le droit de vote ne peut être exercé que si l'actionnaire est inscrit dans le registre des actions de la société en tant qu'actionnaire ayant le droit de vote. Les actions détenues en propre n'offrent pas le droit de vote.

Un actionnaire peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite, sans que la personne qui le représente doive être elle-même actionnaire. Les représentants légaux des actionnaires n'ont besoin d'aucune procuration. Les actionnaires qui ne peuvent participer à l'Assemblée générale peuvent également mandater le représentant indépendant (voir «Restrictions de transfert et inscriptions des nommées», page 11).

Aucune règle statutaire régissant la participation à l'Assemblée générale ne diverge des dispositions légales.

Quorums statutaires

Les statuts ne prévoient aucun quorum dérogeant aux dispositions légales concernant les décisions de l'Assemblée générale.

Convocation de l'Assemblée générale / établissement de l'ordre du jour

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration au plus tard 20 jours avant la tenue de l'assemblée.

La convocation doit mentionner les sujets de discussion et les propositions du Conseil d'administration et des actionnaires qui ont demandé l'organisation d'une Assemblée générale ou la mise à l'ordre du jour d'un sujet de discussion.

La convocation de l'Assemblée générale et l'inscription à l'ordre du jour d'un sujet de discussion sont définies dans les statuts (art. 11) de Burkhalter Holding SA. Les statuts peuvent être consultés au format PDF sur le site Web de Burkhalter: <https://www.burkhalter.ch/fr/qui-sommes-nous/relations-investisseurs/publications>.

Inscriptions au registre des actions

Tous les actionnaires qui, à la date de l'Assemblée générale ordinaire, sont inscrits au registre des actions en tant qu'actionnaires bénéficiant du droit de vote, sont autorisés à participer à l'Assemblée générale. Habituellement, le Conseil d'administration rend une décision peu de temps avant l'Assemblée générale ordinaire à propos des demandes d'inscription en suspens (voir «Restrictions de transfert et inscriptions des nommées», page 11).

7. Prises de contrôle et mesures de défense

Obligation de présenter une offre

Les statuts de Burkhalter Holding SA ne comportent aucune disposition en matière d'«opting out» et d'«opting up».

Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle pour les membres du Conseil d'administration et de la direction générale du Groupe Burkhalter.

8. Organe de révision

Durée du mandat et durée de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision de la société, KPMG AG, Zurich, a été désigné pour la première fois comme organe de révision pour un mandat d'un an lors de l'Assemblée générale de 2002 et reconduit dans cette fonction dans les années qui ont suivi.

Depuis 2018, Jürg Meisterhans est le réviseur responsable de la société. D'autres organes de révision contrôlent une partie des sociétés du Groupe. La loi impose un changement de réviseur responsable au moins tous les sept ans; ce changement devra avoir lieu pour l'exercice 2025.

Honoraires des réviseurs

Pour l'exercice sous revue, l'organe de révision de la société a facturé des honoraires d'un montant total de kCHF 352 (kCHF 352 l'exercice précédent) pour l'exécution de sa mission légale de réviseur de différentes sociétés du Groupe et de réviseur du Groupe.

Honoraires supplémentaires

Au cours de l'exercice sous revue, l'organe de révision et ses éventuelles sociétés affiliées ont fourni des prestations assimilées à des services de révision pour un montant de kCHF 15 (kCHF 5 l'exercice précédent).

Instruments d'information de la révision externe

En septembre 2020, l'organe de révision a informé le Conseil d'administration de la planification et de la stratégie d'audit 2020. En mars 2021, une réunion rassemblant l'organe de révision et le président du Conseil d'administration ainsi que le CEO a été organisée pour discuter des résultats des contrôles effectués ainsi que des comptes annuels. Le rapport détaillé soumis au Conseil d'administration sert de base de discussion.

Annuellement, le Conseil d'administration évalue le plan de révision et les grands axes de la révision tels qu'ils ont été définis. Les membres du Conseil d'administration évaluent la performance, l'indépendance et la rémunération de l'organe de révision externe, à la lumière de leur propre expérience et en se fondant sur leur capacité de jugement. Le Conseil d'administration prend connaissance du rapport détaillé de l'organe de révision externe.

9. Politique d'information

Le Groupe Burkhalter fournit aux actionnaires, clients et autres groupes d'intérêt des informations transparentes sur la société et la marche de ses affaires. Cette communication passe en premier lieu par le rapport de gestion, qui se compose de deux publications (le «Rapport financier» et le «Portrait»), mais aussi par l'Assemblée générale.

Sur le site Web <https://www.burkhalter.ch/fr/qui-sommes-nous/relations-investisseurs>, vous trouverez les rapports de gestion des cinq dernières années, le cours actuel de l'action, des communiqués de presse et de nombreuses autres informations.

La société a pour principe d'informer le public de tout fait pouvant avoir une incidence sur les cours, conformément aux directives de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange SA.

Prochain exercice

L'Assemblée générale pour l'exercice 2020 devrait avoir lieu le 25 mai 2021. Tous les actionnaires inscrits recevront une invitation personnelle une vingtaine de jours avant la date de l'assemblée. Les actionnaires souhaitant émettre une proposition de point à mettre à l'ordre du jour doivent transmettre celle-ci au Conseil d'administration au plus tard six semaines avant la date de l'Assemblée.

L'adresse de contact est la suivante:

Burkhalter Holding SA

Relations investisseurs
Elisabeth Dorigatti
Hohlstrasse 475
8048 Zurich

T +41 44 439 36 33

F +41 44 432 43 50

E-mail: e.dorigatti@burkhalter.ch

Rapport de rémunération 2020

Le présent rapport est établi conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) du 20 novembre 2013 et comporte également les informations exigées par le chiffre 5 de l'annexe de la Directive Corporate Governance (DCG) de SIX Swiss Exchange SA.

1. Remarques liminaires

Dans le souci de garantir un maximum de transparence, le Groupe Burkhalter présente toutes les informations pertinentes relatives à la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction générale.

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration sont toujours versées au cours de la période sous revue, tandis que la participation au bénéfice qui revient aux membres de la direction générale n'est calculée et versée qu'après établissement des comptes annuels, donc l'année suivante. Une bonification exceptionnelle éventuelle au Conseil d'administration n'est versée que l'année suivante.

La direction générale se compose du CEO et du CFO du Groupe Burkhalter.

2. Politique de rémunération du Groupe Burkhalter

Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration est comparée tous les deux ans avec la pratique d'autres entreprises. Une telle vérification a été effectuée en 2019 pour mesurer la compétitivité de la rémunération des membres du Conseil d'administration prise dans sa globalité. Pour les besoins de la comparaison, un panier d'entreprises suisses également cotées à la SIX Swiss Exchange SA a été constitué. Ce groupe comparatif se compose d'Arbonia AG, Burckhardt Compression Holding SA, Calida Holding SA, Comet Holding SA, Interroll Holding SA, Kardex SA, Komax Holding AG, Meier Tobler Group SA, Poenina Holding SA, Starrag Group Holding AG et Zehnder Group SA; ces sociétés sont comparables au Groupe Burkhalter en termes de chiffre d'affaires, de bénéfice (EBIT) et d'effectif.

L'analyse a fait apparaître que le montant total des rémunérations versées au président du Conseil d'administration ainsi que le montant total des rémunérations du Conseil d'administration se situent dans la fourchette basse de la pratique observée sur le marché. Il a néanmoins été décidé de maintenir le niveau actuel de la rémunération totale.

Direction générale

La rémunération des membres de la direction générale est également comparée tous les deux ans avec la pratique d'autres entreprises. L'analyse effectuée en 2019 se fonde sur les mêmes entreprises que celles choisies pour le Conseil d'administration et a révélé que le montant total de la rémunération versée au CEO ainsi que la rémunération globale des membres de la direction générale, constituée du CEO et du CFO, se situent dans la fourchette basse de la pratique du marché en raison de la légèreté de sa structure.

3. Principes et éléments des rémunérations

Éléments de rémunération du Conseil d'administration

Pour l'exercice de leur fonction, les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération fixe ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais, toutes les deux versées en espèces. La rémunération fixe englobe le travail effectué par les membres du Conseil d'administration au sein de comités dudit Conseil, mais aussi des Conseils d'administration des sociétés du Groupe. Les rémunérations sont basées sur les fonctions du Conseil d'administration et sur le temps de travail estimé à la lumière des périodes antérieures. Elles sont proposées par le comité de rémunération, à son entière discrétion, et décidées par le Conseil d'administration.

Par ailleurs, lorsque le Groupe Burkhalter réalise un bon résultat, des versements exceptionnels uniques peuvent être effectués sur proposition du comité de rémunération et avec l'aval du Conseil d'administration.

Aucune rémunération variable ou liée à l'action n'est versée aux membres du Conseil d'administration.

Éléments de rémunération de la direction générale

Pour le travail effectué, les membres de la direction générale perçoivent une rémunération fixe annuelle garantie en espèces ainsi qu'une participation au bénéfice liée aux performances réalisées, versée là encore en espèces et pouvant atteindre au maximum 75% de la rémunération fixe annuelle garantie. Au total, la rémunération peut atteindre au maximum 175% de la rémunération fixe annuelle garantie.

Ces rémunérations variables liées aux performances, versées aux membres de la direction générale, sont basées sur la réalisation d'objectifs personnels (80%) ainsi que sur l'objectif d'EBIT du Groupe (20%). La rémunération annuelle fixe et la réalisation des objectifs sont déterminées annuellement par le Conseil d'administration. Une participation au bénéfice n'est versée que si les objectifs sont réalisés à 85% au minimum.

Par ailleurs, des participations au bénéfice uniques peuvent être versées sur proposition du comité de rémunération et avec l'aval du Conseil d'administration. Aucune bonification exceptionnelle n'a été versée au cours de l'exercice sous revue.

Les participations au bénéfice sont versées normalement au mois de mai de l'année suivante si tous les paramètres de réalisation des objectifs sont connus.

Aucune rémunération liée à l'action n'est versée aux membres de la direction générale.

Indemnités de départ

Il n'existe aucun système d'indemnités de départ et aucune indemnité de cette nature ou similaire n'a par ailleurs été versée au cours de l'exercice sous revue.

Compétences et détermination des rémunérations

Le comité de rémunération du Conseil d'administration a pour tâche de préparer la fixation des rémunérations. Chaque année, il formule les propositions pour les rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la direction générale à soumettre à l'ensemble du Conseil d'administration.

Tout membre du Conseil d'administration se retire des débats au moment où sa rémunération est fixée.

Le comité de rémunération se compose de trois membres non exécutifs du Conseil d'administration. Chaque membre est élu individuellement à l'Assemblée générale du Groupe Burkhalter. Le comité de rémunération est constitué actuellement des membres du Conseil d'administration Gaudenz F. Domenig, Willy Hüppi et Peter Weigelt. Le comité de rémunération se constitue de lui-même. Peter Weigelt préside le comité de rémunération.

Il n'existe aucun autre comité du Conseil d'administration.

4. Rémunérations versées au Conseil d'administration (audit)

Rémunérations 2020

| kCHF | Rémunérations de base | Prestations sociales | Autres prestations | Total 2020 |
|---|-----------------------|----------------------|--------------------|------------|
| Gaudenz F. Domenig Président du Conseil d'administration | 150 | 23 | 12 | 185 |
| Marco Syfrig* Délégué du Conseil d'administration | - | - | - | - |
| Willy Hüppi, membre du Conseil d'administration | 100 | 15 | 12 | 127 |
| Peter Weigelt, membre du Conseil d'administration | 60 | - | 12 | 72 |
| Michèle Novak-Moser, membre du Conseil d'administration | 50 | 8 | 12 | 70 |
| Total | 360 | 46 | 48 | 454 |

* Voir direction du Groupe

Rémunérations 2019

| kCHF | Rémunérations de base | Prestations sociales | Autres prestations | Total 2019 |
|---|-----------------------|----------------------|--------------------|------------|
| Gaudenz F. Domenig Président du Conseil d'administration | 150 | 23 | 12 | 185 |
| Marco Syfrig* Délégué du Conseil d'administration | - | - | - | - |
| Willy Hüppi, membre du Conseil d'administration | 100 | 14 | 12 | 126 |
| Peter Weigelt, membre du Conseil d'administration | 60 | - | 12 | 72 |
| Michèle Novak-Moser, membre du Conseil d'administration | 50 | 8 | 12 | 70 |
| Total | 360 | 45 | 48 | 453 |

* Voir direction du Groupe

Durant l'exercice sous revue, la rémunération globale des membres du Conseil d'administration n'a pas varié par rapport à l'exercice précédent.

Le Groupe Burkhalter ne verse aucune rémunération liée à l'action.

Comme les locaux du Groupe Burkhalter ne comportent aucun bureau pouvant accueillir le président du Conseil d'administration, Prager Dreifuss AG reçoit une indemnité annuelle de kCHF 72 pour la mise à disposition de l'infrastructure requise (bureau, salle de réunion, infrastructure informatique, assistance, etc.). Cette indemnité est versée par Burkhalter Holding SA et ne figure pas dans les états.

Aucune autre indemnité n'est versée.

Le Groupe Burkhalter n'a versé aucune rémunération ou indemnité à d'anciens membres du Conseil d'administration ou à des personnes proches de membres actuels ou passés du Conseil d'administration, ni durant l'exercice sous revue ni pendant l'exercice qui a précédé.

Honoraires et rémunérations supplémentaires

Au cours de l'exercice sous revue, le cabinet d'avocats au sein duquel le président du Conseil d'administration opère en tant que consultant a fourni des prestations juridiques additionnelles à la société ainsi qu'à certaines des sociétés du Groupe et facturé à ce titre des honoraires d'un montant total de kCHF 33 (kCHF 33 l'exercice précédent).

5. Rémunérations versées à la direction générale (audit)

Rémunérations 2020

| kCHF | Rémunérations de base | Participations au bénéfice | Prestations sociales | Autres prestations | Total 2020 |
|--|-----------------------|----------------------------|----------------------|--------------------|--------------|
| Marco Syfrig, CEO salaire le plus élevé | 444 | 216 | 124 | 12 | 796 |
| Zeno Böhm, CFO | 444 | 216 | 123 | 8 | 791 |
| Total direction générale | 888 | 432 | 247 | 20 | 1 587 |

Rémunérations 2019

| kCHF | Rémunérations de base | Participations au bénéfice | Prestations sociales | Autres prestations | Total 2019 |
|--|-----------------------|----------------------------|----------------------|--------------------|--------------|
| Marco Syfrig, CEO salaire le plus élevé | 444 | 216 | 114 | 12 | 786 |
| Zeno Böhm, CFO | 444 | 216 | 112 | 8 | 780 |
| Total direction générale | 888 | 432 | 226 | 20 | 1 566 |

La rémunération de base versée aux membres de la direction générale est demeurée inchangée par rapport à l'exercice précédent. Comme l'exercice précédent, la participation au bénéfice s'élève à 65% de la participation au bénéfice maximale.

Aucune rémunération liée à l'action n'est versée aux membres de la direction générale.

Durant l'exercice sous revue, le Groupe Burkhalter n'a versé aucune rémunération ou indemnité à d'anciens membres de la direction générale ou à des personnes proches de membres actuels ou passés de la direction générale.

6. Prêts et crédits (audit)

La société n'accorde aucun prêt aux membres du Conseil d'administration ou d'un éventuel comité consultatif. Les membres de la direction générale peuvent obtenir des prêts d'un montant maximum de CHF 500 000 si la marche des affaires de la société le permet.

Les prêts sont accordés, dans les grandes lignes, aux mêmes conditions que ceux octroyés aux salariés de la société.

Les comptes de l'exercice sous revue et de l'exercice précédent ne comportent aucun prêt ou crédit aux membres de la direction générale.

Au cours de l'exercice sous revue, aucun prêt ou crédit n'a été accordé à d'anciens membres du Conseil d'administration ou de la direction générale ou encore à des personnes qui leur sont proches.

7. Approbation par l'Assemblée générale

L'Assemblée générale approuve les propositions du Conseil d'administration en rapport avec le montant total des rémunérations fixes et variables des membres du Conseil d'administration, de la direction générale et d'un éventuel comité consultatif pour la durée de l'exercice écoulé.

Les rémunérations approuvées par l'Assemblée générale s'entendent cotisations sociales et contributions à la prévoyance professionnelle dues incluses.

Si l'Assemblée générale refuse d'approuver ces rémunérations, le Conseil d'administration peut soumettre de nouvelles propositions à la même Assemblée générale pour approbation. Si le Conseil d'administration ne soumet aucune nouvelle proposition ou si l'Assemblée générale rejette également les nouvelles propositions, le Conseil d'administration peut convoquer une nouvelle Assemblée générale.

Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération à l'Assemblée générale de Burkhalter Holding SA, Zurich

Le présent rapport financier est disponible en allemand, en français et en anglais. La version allemande imprimée fait foi. L'organe de révision KPMG SA a donc vérifié la version allemande du rapport de rémunération de Burkhalter Holding SA (voir version allemande imprimée en page 27).



Comptes consolidés 2020

Groupe Burkhalter

| | |
|---|----|
| Bilan consolidé | 31 |
| Compte de résultat consolidé | 33 |
| Mouvements de fonds propres consolidés | 34 |
| Tableau des flux de trésorerie consolidés | 35 |
| Annexe aux comptes consolidés | 36 |
| Rapport de l'organe de révision | 68 |

Bilan consolidé

Actif

| kCHF | Explica- tions | 31.12.2019 | 31.12.2020 |
|--|-------------------|----------------|----------------|
| Actif immobilisé | | | |
| Immobilisations incorporelles | 4 | 921 | 835 |
| Immobilisations corporelles | 5 | 22 221 | 22 519 |
| Placements financiers | 6 | 2 991 | 2 147 |
| Impôts différés actifs | 14 | 447 | 1 125 |
| Total actif immobilisé | | 26 580 | 26 626 |
| Actif circulant | | | |
| Stocks | | 9 120 | 9 096 |
| Créances résultant de travaux en cours | 7 | 75 583 | 71 174 |
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 8 | 49 865 | 47 735 |
| Autres créances à court terme | 9 | 2 329 | 2 068 |
| Comptes de régularisation | 9 | 8 254 | 9 343 |
| Avoirs impôts sur le bénéfice | 14 | 1 789 | 1 330 |
| Titres | | 472 | 107 |
| Liquidités | 10 | 45 174 | 42 944 |
| Total actif circulant | | 192 586 | 183 797 |
| Total actif | | 219 166 | 210 423 |

Bilan consolidé

Passif

| kCHF | Explica- tions | 31.12.2019 | 31.12.2020 |
|--|-------------------|----------------|----------------|
| Fonds propres | | | |
| Capital-actions | | 240 | 240 |
| Réserves provenant de capitaux | | 3 886 | 3 873 |
| Actions propres | | - 287 | - 506 |
| Réserves provenant de bénéfices | | 81 409 | 67 668 |
| Total fonds propres hors intérêts minoritaires | 11 | 85 248 | 71 275 |
| Intérêts minoritaires | | 8 | 10 |
| Total fonds propres | 11 | 85 256 | 71 285 |
| Fonds étrangers à long terme | | | |
| Provisions | 13 | 6 452 | 7 097 |
| Engagements financiers à long terme | 16 | 12 472 | 12 456 |
| Impôts différés passifs | 14 | 4 827 | 4 556 |
| Total fonds étrangers à long terme | | 23 751 | 24 109 |
| Fonds étrangers à court terme | | | |
| Part à court terme des engagements financiers à long terme | 16 | 180 | 180 |
| Engagements résultant de travaux en cours | 7 | 38 032 | 43 062 |
| Engagements résultant de livraisons et de prestations | | 21 902 | 18 555 |
| Passif d'impôts sur le bénéfice | 14 | 2 995 | 2 434 |
| Autres engagements à court terme | 17 | 13 634 | 15 677 |
| Comptes de régularisation | 17 | 33 416 | 35 121 |
| Total fonds étrangers à court terme | | 110 159 | 115 029 |
| Total fonds étrangers | | 133 910 | 139 138 |
| Total passif | | 219 166 | 210 423 |

Compte de résultat consolidé

| kCHF | Explica- tions | 2019 | 2020 |
|--|-------------------|----------------|----------------|
| Produits nets résultant des livraisons et prestations | 18 | 503 022 | 502 803 |
| Variation travaux en cours | 18 | 2 891 | - 5 171 |
| Autres produits d'exploitation | 19 | 4 262 | 5 800 |
| Gains résultant de la vente d'actifs immobilisés | | 438 | 609 |
| Total produit d'exploitation | | 510 613 | 504 041 |
| Charges de matériel | | - 140 775 | - 141 676 |
| Prestations de tiers | | - 30 584 | - 29 020 |
| Charges de personnel | 20 | - 260 021 | - 262 900 |
| Autres charges d'exploitation | 21 | - 48 920 | - 48 463 |
| Résultat d'exploitation avant amortissements (EBITDA) | | 30 313 | 21 982 |
| Amortissements sur actifs incorporels | 4 | - 300 | - 537 |
| Amortissements sur immobilisations corporelles | 5 | - 2 714 | - 2 777 |
| Résultat d'exploitation (EBIT) | | 27 299 | 18 668 |
| Produits financiers | 22 | 235 | 99 |
| Charges financières | 23 | - 382 | - 481 |
| Résultat consolidé avant impôts sur le bénéfice (EBT) | | 27 152 | 18 286 |
| Impôts sur le bénéfice | 14+15 | - 4 876 | - 3 716 |
| Résultat consolidé | | 22 276 | 14 570 |
| Dont actionnaires Burkhalter Holding SA | | 22 270 | 14 565 |
| Dont actionnaires minoritaires | | 6 | 5 |
| Bénéfice par action (en CHF) | | | |
| - non dilué | 24 | 3.72 | 2.43 |
| - dilué | 24 | 3.72 | 2.43 |

Mouvements de fonds propres consolidés

| kCHF | Capital- actions | Ré- serves prove- nant de capi- taux | Actions propres | Ré- serves prove- nant de béné- fices | Total hors intérêts minori- taires | Inté- rêts minori- taires | Total intérêts minori- taires inclus |
|--|---------------------|--|--------------------|---|--|------------------------------------|--|
| Fonds propres au 01.01.2019 | 240 | 3 883 | - 374 | 84 856 | 88 605 | 4 | 88 609 |
| Résultat consolidé | - | - | - | 22 270 | 22 270 | 6 | 22 276 |
| Dividende | - | - | - | - 23 376 | - 23 376 | - 2 | - 23 378 |
| Goodwill | - | - | - | - 2 341 | - 2 341 | - | - 2 341 |
| Rachat d'actions propres | - | - | - 2 157 | - | - 2 157 | - | - 2 157 |
| Vente d'actions propres | - | 3 | 2 244 | - | 2 247 | - | 2 247 |
| Fonds propres au 31.12.2019 | 240 | 3 886 | - 287 | 81 409 | 85 248 | 8 | 85 256 |
| Fonds propres au 01.01.2020 | 240 | 3 886 | - 287 | 81 409 | 85 248 | 8 | 85 256 |
| Résultat consolidé | - | - | - | 14 565 | 14 565 | 5 | 14 570 |
| Dividende | - | - | - | - 22 164 | - 22 164 | - 3 | - 22 167 |
| Goodwill | - | - | - | - 6 142 | - 6 142 | - | - 6 142 |
| Rachat d'actions propres | - | - | - 3 206 | - | - 3 206 | - | - 3 206 |
| Vente d'actions propres | - | - 13 | 2 987 | - | 2 974 | - | 2 974 |
| Fonds propres au 31.12.2020 | 240 | 3 873 | - 506 | 67 668 | 71 275 | 10 | 71 285 |

Les réserves provenant de bénéfices incluent des bénéfices non distribuables d'un montant de kCHF 12 616 (kCHF 12 658 l'exercice précédent).

Tableau des flux de trésorerie consolidés

| kCHF | Explica- tions | 2019 | 2020 |
|---|-------------------|-----------------|-----------------|
| Résultat consolidé | | 22 276 | 14 570 |
| Impôts sur le bénéfice | | 4 876 | 3 716 |
| Amortissements | 4 + 5 | 3 014 | 3 314 |
| Bénéfice net résultant de la vente d'actifs immobilisés | | - 277 | - 330 |
| Variations provisions | | - 109 | 401 |
| Variation correctifs de valeur | | - 623 | 354 |
| Produits financiers | 22 | - 235 | - 99 |
| Charges financières | 23 | 382 | 481 |
| Variation stocks / travaux en cours | | 4 961 | 8 496 |
| Variation créances résultant de livraisons et de prestations | | 2 835 | 2 091 |
| Variation autres créances à court terme et comptes de régularisation | | - 328 | - 918 |
| Variation titres | | 318 | 365 |
| Variation engagements résultant de livraisons et de prestations | | - 567 | - 3 385 |
| Variation autres engagements à court terme et comptes de régularisation | | - 1 035 | - 69 |
| Impôts sur le bénéfice versés | 14 | - 6 645 | - 4 774 |
| Flux de trésorerie résultant des opérations d'exploitation | | 28 843 | 24 213 |
| Acquisition d'actifs corporels et incorporels | 4 + 5 | - 5 643 | - 3 513 |
| Vente d'actifs immobilisés | | 353 | 397 |
| Acquisition d'actifs financiers | 6 | - 29 | - 70 |
| Vente / remboursement d'actifs financiers | | 669 | 859 |
| Intérêts perçus et produits des titres | | 150 | 48 |
| Acquisition de filiales hors liquidités reprises | 2 | - 3 235 | - 1 376 |
| Versements conditionnels / différés de prix d'achat | | - 250 | - |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | - 7 985 | - 3 655 |
| Rachat d'actions propres | | - 2 157 | - 3 206 |
| Vente d'actions propres | | 2 247 | 2 974 |
| Apports de fonds étrangers portant intérêts | 16 | 1 450 | 164 |
| Remboursement de fonds étrangers portant intérêts | 16 | - 167 | - 180 |
| Intérêts versés et charges financières | | - 375 | - 373 |
| Versements de dividendes (parts minoritaires) | | - 2 | - 3 |
| Distribution de dividendes aux actionnaires de Burkhalter | | - 23 376 | - 22 164 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | - 22 380 | - 22 788 |
| Variation nette des liquidités | | - 1 522 | - 2 230 |
| Liquidités au 1 ^{er} janvier | | 46 696 | 45 174 |
| Liquidités au 31 décembre | 10 | 45 174 | 42 944 |

Annexe aux comptes consolidés

Principes essentiels de présentation des comptes

Généralités

Burkhalter Holding SA, qui a son siège à Zurich, est la société holding du Groupe Burkhalter. Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 incluent les comptes de Burkhalter Holding SA et ceux de ses filiales.

Modifications des principes de présentation des comptes

Aucun changement n'a été apporté aux principes de présentation des comptes.

Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de Burkhalter Holding SA ont été établis en conformité avec l'ensemble des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et la législation suisse.

Le Conseil d'administration a approuvé les comptes consolidés le 9 avril 2021 en vue de leur publication. Ils doivent par ailleurs être approuvés par l'Assemblée générale le 25 mai 2021.

Principes d'élaboration

Les comptes consolidés sont établis en francs suisses, les chiffres étant arrondis au millier supérieur. Les comptes consolidés sont basés sur le principe du coût historique, à l'exception des titres de l'actif circulant, dont les valeurs actuelles font foi.

Il convient de tenir compte du principe d'évaluation individuelle des actifs et des passifs.

La présentation des comptes selon les normes Swiss GAAP RPC requiert de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et fasse preuve d'un pouvoir d'appréciation certain dans l'application des principes de présentation des comptes. Cela peut avoir une influence sur l'évaluation des produits, charges, actifs, engagements et engagements conditionnels au moment de l'établissement du bilan. Si, ultérieurement, il venait à apparaître que ces estimations et hypothèses, formulées de bonne foi par la direction au moment de l'établissement du bilan, divergent des chiffres effectifs, les estimations et hypothèses initiales seraient adaptées au cours de l'exercice pendant lequel les données se sont modifiées.

Le Groupe Burkhalter a appliqué de manière uniforme les principes de présentation des comptes suivants pour les exercices 2019 et 2020.

Principes de consolidation

Les comptes consolidés sont basés sur les états financiers individuels au 31 décembre de toutes les sociétés du Groupe dans lesquelles Burkhalter Holding SA détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote ou sur lesquelles elle exerce une autre forme de contrôle, ces états financiers étant établis en vertu des principes appliqués uniformément à l'échelle du Groupe. Les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation (**filiales**) figurent à l'explication 31.

L'acquisition de sociétés du Groupe est portée au bilan selon la méthode d'acquisition. La différence entre le prix d'achat (frais de transaction incl.) et les actifs nets de la société acquise, évalués aux valeurs actuelles à la date d'acquisition, est compensée directement en tant que goodwill avec les réserves provenant de bénéfices.

Selon la méthode de la consolidation intégrale, les actifs et passifs ainsi que les produits et charges des sociétés consolidées sont intégrés en totalité. La part des actionnaires minoritaires dans les fonds propres et le résultat est indiquée séparément dans le bilan et le compte de résultat consolidés.

Une **entreprise associée** naît quand une influence importante peut être exercée sans pour autant qu'il y ait contrôle. Les participations avec droit de vote représentant entre 20% et 50% (sociétés associées) sont inscrites au bilan selon la méthode de la mise en équivalence et évaluées sur la base de la part de fonds propres à la date de clôture du bilan. La quote-part dans les pertes d'une entreprise associée est en principe imputée jusqu'à ce que la valeur comptable soit égale à zéro, sauf si le Groupe Burkhalter s'est également engagé à prendre en charge des pertes allant au-delà de la valeur comptable. Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, le Groupe ne détenait aucune participation dans des entreprises associées.

Les **joint-ventures** s'appuyant sur une convention contractuelle, par laquelle deux ou plusieurs parties exercent une activité économique, sont soumises à une direction conjointe sans qu'une entreprise puisse user d'une position dominante. Ces entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les **communautés de travail** sont des activités menées en commun par plusieurs entreprises partenaires liées contractuellement. Les entreprises partenaires gèrent leurs activités, leurs ressources et leur savoir-faire conjointement dans le but de réaliser ensemble un ouvrage donné. Chaque entreprise partenaire assume ses propres coûts et perçoit sa part dans les produits générés par le projet conjoint.

Élimination de transactions dans le cadre de la consolidation: les actifs, engagements et transactions internes au Groupe ainsi que les bénéfices non réalisés qui en résultent sont éliminés. Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf s'il s'agit de dépréciations entraînant des amortissements additionnels.

Conversion

Les positions en monnaie étrangère sont converties selon la méthode du cours de clôture. Tous les actifs et engagements sont convertis au cours du jour de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours du jour de la transaction ou au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu. Les écarts de conversion qui en résultent sont portés au compte de résultat.

Termes

Sont imputés à l'actif circulant les actifs réalisés ou consommés dans le cadre du cycle d'activité normal du Groupe ou conservés à des fins commerciales. Tous les autres actifs sont portés à l'actif immobilisé.

Sont imputées aux fonds étrangers à court terme toutes les dettes que le Groupe envisage de rembourser dans le cadre du cycle d'activité normal en utilisant les flux de trésorerie opérationnels ou qui viennent à échéance dans un délai d'un an à compter du jour de clôture des comptes. Tous les autres engagements sont imputés aux fonds étrangers à long terme.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur valeur actuelle, aussi bien lors de la première comptabilisation qu'ultérieurement. Les bénéfices et pertes résultant de la réévaluation sont inscrits dans le résultat financier.

Le Groupe Burkhalter ne possède aucun instrument financier dérivé.

Actifs incorporels et goodwill

Goodwill

Selon la Swiss GAAP RPC 30, le goodwill acquis est directement compensé par les fonds propres au moment de l'acquisition. Les effets d'une inscription théorique à l'actif sont décrits en détail dans l'annexe, avec le plan d'amortissement et les correctifs de valeur éventuels.

Autres actifs incorporels

Les logiciels achetés et développés en interne sont portés au bilan à leur coût d'acquisition ou de réalisation, sous déduction des amortissements cumulés et des réductions de valeur éventuelles. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilisation estimée, celle-ci ne pouvant toutefois pas excéder 20 ans. Actuellement, la durée d'utilisation estimée des logiciels est de trois à cinq ans.

Les frais de développement des propres applications logicielles sont inscrits à l'actif si lesdites applications se révèlent utilisables d'un point de vue technique et commercial et si le Groupe dispose de ressources suffisantes pour les mettre en œuvre.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de réalisation, déduction faite des amortissements cumulés et des réductions de valeur éventuelles. Les éléments d'un actif immobilisé corporel présentant des durées d'utilisation différentes sont portés au bilan et amortis séparément. Les investissements ultérieurs ne sont portés à l'actif que s'ils accroissent l'avantage économique de l'actif immobilisé. Toutes les autres charges liées aux immobilisations corporelles sont portées au compte de résultat.

À l'exception des terrains, les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable, par le biais du compte de résultat.

La durée d'amortissement est normalement de (en nombre d'années):

| | |
|--|---|
| bâtiments | 40 (ou durée d'utilisation plus courte) |
| Immeubles de rapport | 40 |
| Aménagements intérieurs et installations | 10 (ou durée de location plus courte) |
| Machines et outils | 5 |
| Véhicules | 5 |
| Équipements informatiques (et logiciels standard qui y sont installés) | 3 |

Leasing

Les contrats de leasing sont portés au bilan si, au moment de la conclusion du contrat, les risques et les avantages y afférents sont assumés principalement par le Groupe Burkhalter. Les loyers sont ventilés en montants à rembourser et charges d'intérêts selon la méthode des annuités. Les actifs loués sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée ou sur la durée du leasing si celle-ci est plus courte.

Les paiements effectués dans le cadre d'un leasing d'exploitation sont amortis selon la méthode linéaire pendant la durée du leasing, par le biais du compte de résultat.

Placements financiers

Les placements financiers incluent les participations minoritaires, les réserves de cotisations de l'employeur, les prêts et les autres placements financiers.

Les participations dans des sociétés dont le Groupe Burkhalter détient moins de 20% des parts et sur lesquelles il ne peut exercer aucun contrôle déterminant sont portées au bilan à leur valeur actuelle.

Les participations minoritaires et les titres pour lesquels il n'existe aucun cours de Bourse pertinent ou dont la valeur actuelle ne peut être déterminée avec fiabilité sont évalués à leur coût d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur qui pourraient se révéler nécessaires.

Les prêts sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des correctifs de valeur nécessaires.

Stocks

Les stocks comprennent du matériel d'installation général, des fournitures auxiliaires et des appareils principalement utilisés dans le cadre de nos commandes en cours et futures. Les stocks sont portés au bilan à leur coût d'acquisition ou de production ou à leur valeur marchande nette si celle-ci est inférieure.

La valeur marchande nette est le prix de vente moyen escompté, déduction faite des coûts de production et de vente attendus. Des correctifs de valeur sont appliqués pour les stocks difficiles à vendre et pour les stocks affichant des prix inférieurs sur le marché.

Créances et engagements résultant de travaux en cours

Les créances résultant de travaux en cours recouvrent les projets où les prestations cumulées, y compris une éventuelle contribution au résultat, dépassent les paiements déjà effectués. Si les paiements reçus sont supérieurs aux prestations cumulées fournies, y compris une éventuelle contribution au résultat, le montant est inscrit à la rubrique «Engagements résultant de travaux en cours». S'il est probable que le total des coûts d'un travail sera supérieur au total de ses produits, la perte attendue est immédiatement inscrite au compte de résultat.

Les acomptes perçus sont portés au bilan sans incidence sur le résultat. Ils sont imputés aux travaux pour lesquels ils ont été versés.

Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des correctifs de valeur pour créances non recouvrables. Des correctifs de valeur sont constitués quand des indications objectives donnent à penser que tous les montants à recevoir ne pourront pas être recouverts.

Le correctif de valeur est constitué de différents correctifs de valeur individuels pour des postes spécifiques et identifiés, pour lesquels des indications objectives donnent à penser que tous les montants à recevoir ne pourront être recouverts, ainsi que de correctifs de valeur forfaitaires pour des groupes de créances présentant un profil de risque similaire. Les correctifs de valeur forfaitaires couvrent des pertes qui sont survenues mais qui ne sont pas encore connues. Les correctifs de valeur forfaitaires reposent sur des données historiques relatives aux statistiques de paiement des créances. Les correctifs de valeur forfaitaires s'élèvent à 2% des créances à recevoir résultant de livraisons et de prestations, après déduction des correctifs de valeur individuels.

Dès que des indications suffisantes laissent penser qu'une créance ne sera définitivement plus recouvrée, ladite créance est directement décomptabilisée et imputée au correctif de valeur constitué à cette fin.

Titres

Les titres de l'actif circulant sont portés au bilan à leur coût d'acquisition au moment de l'achat et inscrits ensuite dans le compte de résultat à leur valeur actuelle. Dans le cas des titres cotés, cette valeur est le cours de Bourse au jour de clôture du bilan.

Les instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de cours de Bourse ou dont la valeur actuelle ne peut être déterminée avec fiabilité sont évalués à leur coût d'acquisition, déduction faite de dépréciations éventuelles (impairment), et inscrits dans les placements financiers. Les fluctuations de la valeur de marché et les dépréciations sont inscrites au compte de résultat.

Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs sur les comptes postaux et bancaires et les placements financiers à court terme d'une durée initiale maximale de 90 jours à compter du jour de clôture des comptes.

Dépréciations (impairment)

À chaque clôture du bilan, une analyse est effectuée pour déterminer si la valeur des actifs a diminué. Cette analyse se fonde sur les indications suggérant une dépréciation éventuelle de différents actifs. Si de telles indications existent, il est procédé à un calcul de la valeur réalisable.

Si la valeur comptable d'un actif ou du plus petit groupe d'actifs auquel cet actif est affecté dépasse la valeur réalisable, un correctif de valeur est inscrit au compte de résultat.

La valeur réalisable des créances correspond à la valeur actuelle du cash-flow futur estimé. La valeur réalisable des autres actifs est la valeur marchande nette ou la valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Les réductions de valeur sur créances sont annulées si l'augmentation de la valeur réalisable peut être associée à un événement survenu au cours d'une période postérieure à l'inscription de la réduction de valeur.

Les réductions de valeur sur les autres actifs peuvent être annulées si les estimations qui ont servi de base au calcul de la valeur réalisable ont changé et que la réduction de valeur a diminué, voire n'existe plus. L'augmentation de la valeur comptable est limitée à la valeur qui aurait été obtenue si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif concerné au cours des exercices précédents.

Fonds propres

Capital-actions

Les actions font partie des fonds propres. Elles ne sont pas remboursables et il n'existe aucune garantie de dividende.

Actions propres

Les actions propres sont déduites des fonds propres à leur coût d'acquisition dans le bilan. Les achats et les ventes sont actés comme des modifications des fonds propres. Les pertes ou bénéfiques sont portés aux réserves provenant de capitaux.

Provisions

Les provisions sont inscrites au bilan lorsqu'il existe des engagements d'ordre juridique ou factuel découlant d'un événement passé, lorsque des sorties de trésorerie afférentes à ces engagements sont probables et qu'il est possible d'évaluer lesdits engagements de manière fiable.

Les provisions sont escomptées si l'effet est important.

Les provisions de restructuration ne sont comptabilisées que si les coûts afférents peuvent être déterminés de manière fiable par un plan et qu'il existe un engagement correspondant sur la foi d'un contrat ou d'une communication.

Engagements financiers

Les engagements financiers sont portés au bilan à leur valeur nominale. Tout paiement conditionnel / différé de prix d'achat est évalué à la valeur actuelle à la date d'acquisition. Si le prix d'achat conditionnel est versé en espèces, toute modification de la valeur actuelle est inscrite au compte de résultat.

Prévoyance professionnelle

La plupart des sociétés du Groupe Burkhalter sont affiliées à la caisse de pension juridiquement autonome du Groupe Burkhalter ainsi qu'à des fondations collectives de sociétés d'assurance et de syndicats. Ces institutions de prévoyance sont financées par les cotisations des employeurs et des salariés.

Les effets économiques de ces institutions de prévoyance sur le Groupe Burkhalter font l'objet d'une évaluation annuelle. Un avantage économique est inscrit à l'actif si cela est autorisé et si le but poursuivi est d'utiliser la surcouverture de l'institution de prévoyance pour couvrir les charges de prévoyance futures de la société. Un engagement résultant d'institutions de prévoyance est inscrit au passif si les conditions de constitution d'une provision sont réunies. Les réserves de cotisations de l'employeur sont portées à l'actif. Les correctifs de valeur des

réserves de cotisations de l'employeur et les effets bilanciaux de découverts ou de surcouvertures des institutions de prévoyance sont inscrits au compte de résultat en tant que charges de personnel.

Par ailleurs, concernant l'application de la Swiss GAAP RPC 16 «Engagements de prévoyance», nous vous invitons à consulter l'explication 12 des comptes consolidés (page 56).

Engagements résultant de livraisons et de prestations et autres engagements à court terme

Les engagements résultant de livraisons et de prestations et les autres engagements à court terme sont généralement portés au bilan à la valeur nominale.

Chiffre d'affaires et reconnaissance du chiffre d'affaires

Travaux en cours

Les travaux sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement («percentage of completion method», POC), pour autant que les conditions requises soient remplies. Dans la méthode POC, il est non seulement tenu compte du coût d'acquisition et de réalisation et d'autres charges liées au travail en cours, mais également d'un éventuel bénéfice au prorata, pour autant que la réalisation de ce bénéfice soit suffisamment sûre. Le degré d'avancement est déterminé selon la méthode «cost-to-cost».

Si le résultat, les coûts de réalisation ou l'avancement du travail en cours ne peuvent pas être évalués de manière fiable, les produits dudit travail ne sont comptabilisés qu'à hauteur des coûts encourus qui seront probablement recouvrables. S'il est probable que le total des coûts d'un travail sera supérieur au total de ses produits, la perte attendue est immédiatement inscrite au compte de résultat.

Ventes de marchandises

En marge des chiffres d'affaires résultant de travaux en cours, des marchandises sont également vendues en petites quantités. Les chiffres d'affaires sont comptabilisés, après déduction de la taxe sur la valeur ajoutée et des notes de crédit pour retours et rabais, au moment de la transmission au client de la jouissance des marchandises vendues et des risques y afférents.

Résultat financier

Le résultat financier se compose de versements d'intérêts sur fonds étrangers, de produits d'intérêts, de produits de dividende, de bénéfices et de pertes de change ainsi que de bénéfices et pertes de cours sur titres.

Les charges liées aux fonds étrangers et les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat au cours de la période où ils sont générés. Les produits de dividende sont inscrits dans le compte de résultat à la réception du paiement.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice incluent tant les impôts courants que les impôts différés. Les impôts sur le bénéfice sont inscrits au compte de résultat, à l'exception des impôts différés sur des transactions comptabilisées directement dans les fonds propres.

Les impôts courants sur le bénéfice incluent les impôts dus prévus sur le résultat fiscalement déterminant, calculés sur la base des taux d'imposition en vigueur ou annoncés au jour de clôture du bilan, et d'éventuelles adaptations des dettes d'impôts d'exercices antérieurs.

Les impôts différés sont calculés, selon une approche orientée bilan, sur l'ensemble des écarts temporaires entre les valeurs bilanciennes des actifs et passifs et la valeur fiscale desdits actifs et passifs, au taux d'imposition actuel ou annoncé. Les impôts différés actifs résultant de reports de pertes compensables fiscalement ainsi que de différences temporaires déductibles sont uniquement pris en compte s'il est probable que ces impôts pourront être appliqués à de futurs bénéfices imposables.

Recherche et développement

Les frais de recherche ne sont pas portés à l'actif, mais inscrits au fur et à mesure dans le compte de résultat.

Les frais de développement pour de propres applications logicielles et technologies systèmes sont portés à l'actif s'ils répondent aux critères de la Swiss GAAP RPC 10.

Durant l'exercice écoulé, le Groupe Burkhalter n'a mené à bien aucun projet de recherche et développement.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé à partir du résultat consolidé affecté aux actionnaires de Burkhalter Holding SA, divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pendant la période sous revue. Le bénéfice dilué par action tient compte par ailleurs de toutes les actions potentielles qui auraient pu naître p. ex. suite à l'exercice de droits d'option ou de conversion.

Annexe aux comptes consolidés

1. Changements au niveau du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a connu les modifications suivantes au cours de l'exercice sous revue:

- Le 6 janvier 2020, la société Elektro Christoffel, Inhaber Andrea Stiffler AG, à Davos Platz (GR), a été rachetée et intégrée dans Caviezel AG à Davos (GR). Le prix d'achat, d'un montant de kCHF 750, a été réglé en partie en espèces (kCHF 550) et en partie sous la forme d'un engagement (kCHF 200). Cet engagement vient à échéance en 2022.
- Le 31 août 2020, la société Schmitter Elektro Service GmbH à Rothrist (AG) a été rachetée et intégrée dans Elektro-Bau AG Rothrist à Rothrist (AG). Le prix d'achat de kCHF 460 a été versé en espèces.
- La société Elektrotechnik AG EAGB à Bâle (BS) a été fondée le 19 novembre 2020. Le 1^{er} décembre, le Groupe a racheté divers actifs et passifs de la société Elektrizitäts AG EAGB à Bâle (BS), qui se trouvait en sursis concordataire provisoire. Le prix d'achat, d'un montant de kCHF 800, a été réglé en partie en espèces (kCHF 640) et en partie sous la forme d'un engagement (kCHF 160). Cet engagement vient à échéance en 2021.

Durant l'exercice sous revue, Rotella Elektro AG (ZH) a été fusionnée avec Schultheis-Möckli AG (ZH) et AS Stuber GmbH à Utzenstorf (BE), avec Sergio Lo Stanco Elektro AG à Biberist (SO).

Le périmètre de consolidation a connu les modifications suivantes au cours de l'exercice précédent:

- La société AS Stuber GmbH à Utzenstorf (BE) a été rachetée en date du 7 janvier 2019. Le prix d'achat de kCHF 200 a été versé en espèces.
- La société Wisler Elektro AG à Zäziwil (BE) a été rachetée en date du 4 juin 2019. Le prix d'achat de kCHF 1 775 a été versé en espèces.
- Le 1^{er} octobre 2019, la société Stampfl & Co. AG à St-Gall (SG) a été rachetée et intégrée dans Baumann Electro AG à St-Gall (SG). Le prix d'achat, d'un montant de kCHF 1 550, a été réglé en partie en espèces (kCHF 1 450) et en partie sous la forme d'un engagement (kCHF 100). Cet engagement vient à échéance en 2021.
- La société Elektro Kälin AG à Einsiedeln (SZ) a été rachetée le 6 décembre 2019. Le prix d'achat, d'un montant de kCHF 1 600, a été réglé en partie en espèces (kCHF 1 550) et en partie sous la forme d'un engagement (kCHF 50). Cet engagement vient à échéance en 2021.
- La société Fliri & Conrad Electro SA, à Santa Maria (GR), a été fusionnée dans Electra Buin SA, à Scuol (GR) en 2019.

2. Acquisitions

Calcul du goodwill

Dans notre société, le goodwill fait essentiellement référence à l'accroissement des parts de marché dans une nouvelle région ainsi qu'aux collaborateurs repris. Quelque 3 000 entreprises sont actives dans notre branche d'activité. Dans le domaine de l'électrotechnique, la fidélité des clients ne peut donc pas être à proprement parler chiffrée, étant donné que tous les travaux de moyenne et grande ampleur font l'objet d'appels d'offres et que c'est normalement l'offre la plus avantageuse qui est retenue. Dans le secteur public en particulier, les travaux doivent être attribués dans le cadre d'appels d'offres et ce sont les offres les moins chères qui doivent être retenues. Le goodwill acquis est compensé directement avec les fonds propres.

Acquisitions 2020

Les valeurs des actifs et passifs repris se présentent comme suit:

| kCHF | Elektro Christoffel, Inhaber Andrea Stiffler AG | Schmitter Elektro Service GmbH | Elektro- technik AG EAGB | Total |
|---|---|---|--------------------------------|--------------|
| Liquidités | 196 | 78 | - | 274 |
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 283 | 32 | - | 315 |
| Stocks / créances résultant de travaux en cours | 431 | 15 | - 1 413 | - 967 |
| Immobilisations corporelles | - | 5 | 75 | 80 |
| Placements financiers | 2 | - | - | 2 |
| Autres actifs | 12 | 2 | - | 14 |
| Engagements résultant de livraisons et de prestations | - 38 | - | - | - 38 |
| Prêts | - | - | - | - |
| Comptes de régularisation | - 37 | - | - 1 995 | - 2 032 |
| Autres passifs | - 701 | - 15 | - 1 064 | - 1 780 |
| Total actif net | 148 | 117 | - 4 397 | - 4 132 |
| Goodwill / badwill | 602 | 343 | 5 197 | 6 142 |
| Prix d'achat | 750 | 460 | 800 | 2 010 |
| Retenue (comptes de régularisation) | - 200 | - | - 160 | - 360 |
| Liquidités reprises | - 196 | - 78 | - | - 274 |
| Sortie nette de capitaux | 354 | 382 | 640 | 1 376 |

Acquisitions 2019

Les valeurs des actifs et passifs repris se présentent comme suit:

| kCHF | AS Stuber GmbH | Wisler Elektro AG | Stampfl Elektro AG | Elektro Kälin AG | Total |
|---|---------------------------|------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--------------|
| Liquidités | 29 | 390 | 534 | 787 | 1 740 |
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 92 | 242 | 665 | 241 | 1 240 |
| Stocks / créances résultant de travaux en cours | 50 | 14 | 52 | 2 | 118 |
| Immobilisations corporelles | 12 | 25 | 71 | - | 108 |
| Placements financiers | - | 16 | 8 | - | 24 |
| Autres actifs | 4 | 704 | 63 | 52 | 823 |
| Engagements résultant de livraisons et de prestations | -7 | -175 | -56 | -179 | -417 |
| Comptes de régularisation | -8 | -107 | -215 | -116 | -446 |
| Autres passifs | -20 | -137 | -153 | -96 | -406 |
| Total actif net | 152 | 972 | 969 | 691 | 2 784 |
| Goodwill / badwill | 48 | 803 | 581 | 909 | 2 341 |
| Prix d'achat | 200 | 1 775 | 1 550 | 1 600 | 5 125 |
| Retenue (comptes de régularisation) | - | - | -100 | -50 | -150 |
| Liquidités reprises | -29 | -390 | -534 | -787 | -1 740 |
| Sortie nette de capitaux | 171 | 1 385 | 916 | 763 | 3 235 |

3. Rapport sectoriel

La société a l'obligation de définir et de présenter les segments sur la base des informations mises à la disposition, en interne, de l'organe de direction suprême de l'entreprise, soit, dans le cas du Groupe Burkhalter, le Conseil d'administration et le CEO, ci-après le «Conseil d'administration».

Le Groupe Burkhalter est leader du marché suisse dans le domaine des prestations électrotechniques pour bâtiments (bâtiments résidentiels et non résidentiels et ouvrages d'infrastructure). L'électrotechnique débute à la centrale électrique et englobe tous les processus jusqu'aux systèmes de commande de machines et d'installations électriques chez le consommateur final. Le Groupe Burkhalter propose tout l'éventail de prestations avec le plus haut niveau de qualité et de précision: installations, installations de distribution, maintenance et entretien, télématique, automation et sécurité. Le Groupe Burkhalter exclut de son éventail de prestations l'aspect réseau, donc le transport de l'énergie jusqu'au lieu de consommation (bâtiments). Ses prestations commencent sur le lieu de consommation, à partir du point d'alimentation des bâtiments.

Le management du Groupe se concentre sur la gestion des différentes entreprises qui le composent. Les chiffres globaux du Groupe ne sont pas ventilés par sous-segments. Les sociétés du Groupe fournissent des prestations électrotechniques dans toute la Suisse. À travers ces sociétés gérées avec un maximum d'autonomie, le Groupe Burkhalter est en mesure de répondre de manière optimale aux besoins de ses clients et se positionne comme un partenaire performant dans des projets de tout ordre de grandeur.

Des informations financières en rapport avec les différentes sociétés opérationnelles sont régulièrement transmises au Conseil d'administration et l'attribution des ressources est décidée sur la base de ces données. Les segments opérationnels sont regroupés dans un segment unique.

Explications relatives au bilan consolidé

4. Actifs incorporels et goodwill

Au sein de la société de services Burkhalter Management SA, un montant de kCHF 6 061 a été porté à l'actif pour l'ERP et un logiciel sectoriel; ce montant a été entièrement amorti jusqu'en 2014. Durant l'exercice actuel, un montant de kCHF 451 (kCHF 841 l'exercice précédent) a été porté à l'actif pour des logiciels sectoriels au sein de Burkhalter Management SA. Ces derniers sont amortis sur une période de trois ans.

| kCHF | Autres actifs immobilisés incorporels | Total |
|---|---------------------------------------|--------------|
| Coûts d'acquisition 01.01.2019 | 6 475 | 6 475 |
| Entrées | 841 | 841 |
| Coûts d'acquisition 31.12.2019 | 7 316 | 7 316 |
| Amortissements et dépréciations cumulés 01.01.2019 | 6 095 | 6 095 |
| Amortissement | 300 | 300 |
| Amortissements et dépréciations cumulés 31.12.2019 | 6 395 | 6 395 |
| Valeurs bilancielle 01.01.2019 | 380 | 380 |
| Valeurs bilancielle 31.12.2019 | 921 | 921 |
| Coûts d'acquisition 01.01.2020 | 7 316 | 7 316 |
| Entrées | 451 | 451 |
| Coûts d'acquisition 31.12.2020 | 7 767 | 7 767 |
| Amortissements et dépréciations cumulés 01.01.2020 | 6 395 | 6 395 |
| Amortissement | 537 | 537 |
| Amortissements et dépréciations cumulés 31.12.2020 | 6 932 | 6 932 |
| Valeurs bilancielle 01.01.2020 | 921 | 921 |
| Valeurs bilancielle 31.12.2020 | 835 | 835 |

Effet d'une inscription théorique du goodwill à l'actif sur le bilan et le compte de résultat

Le goodwill est compensé avec les réserves provenant de bénéfices au moment de l'acquisition. Les effets qui en résultent sur les fonds propres et le résultat sont documentés ci-dessous, compte tenu d'une durée d'utilisation du goodwill de cinq ans.

| kCHF | 31.12.2019 | 31.12.2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| Bilan | | |
| Fonds propres, intérêts minoritaires incl. | 85 256 | 71 285 |
| Degré d'autofinancement | 38.90% | 33.88% |
| Valeur d'acquisition du goodwill | | |
| Situation au 01.01 | 93 535 | 95 876 |
| Entrées | 2 341 | 6 142 |
| Situation au 31.12 | 95 876 | 102 018 |
| Amortissements cumulés | | |
| Situation au 01.01 | 91 123 | 92 656 |
| Amortissements exercice en cours | 1 533 | 2 498 |
| Situation au 31.12 | 92 656 | 95 154 |
| Valeur comptable nette théorique du goodwill 31.12 | 3 220 | 6 864 |
| Fonds propres théoriques, intérêts minoritaires et valeur comptable nette du goodwill incl. | 88 476 | 78 149 |
| Degré d'autofinancement théorique | 39.78% | 35.97% |
| Compte de résultat | 2019 | 2020 |
| Bénéfice de l'exercice (intérêts minoritaires incl.) | 22 276 | 14 570 |
| Amortissement théorique du goodwill | - 1 533 | - 2 498 |
| Bénéfice de l'exercice après amortissement du goodwill | 20 743 | 12 072 |

5. Immobilisations corporelles et immeubles de rapport

| kCHF | Terrains, im- meubles | Im- meubles de rapport | Équipe- ments, installa- tions et véhicules | Total |
|---|-----------------------------|------------------------------|---|---------------|
| Coûts d'acquisition 01.01.2019 | 14 175 | 960 | 15 396 | 30 531 |
| Modification périmètre de consolidation | - | - | 108 | 108 |
| Entrées | 3 661 | - | 1 141 | 4 802 |
| Sorties | - | - | - 1 101 | - 1 101 |
| Coûts d'acquisition 31.12.2019 | 17 836 | 960 | 15 544 | 34 340 |
| Amortissements cumulés 01.01.2019 | 377 | 705 | 9 348 | 10 430 |
| Amortissements | 506 | 26 | 2 182 | 2 714 |
| Sorties | - | - | - 1 025 | - 1 025 |
| Amortissements cumulés 31.12.2019 | 883 | 731 | 10 505 | 12 119 |
| Valeurs bilancielle 01.01.2019 | 13 798 | 255 | 6 048 | 20 101 |
| Valeurs bilancielle 31.12.2019 | 16 953 | 229 | 5 039 | 22 221 |
| Coûts d'acquisition 01.01.2020 | 17 836 | 960 | 15 544 | 34 340 |
| Modification périmètre de consolidation | - | - | 80 | 80 |
| Entrées | 1 016 | - | 2 046 | 3 062 |
| Sorties | - | - | - 1 269 | - 1 269 |
| Coûts d'acquisition 31.12.2020 | 18 852 | 960 | 16 401 | 36 213 |
| Amortissements cumulés 01.01.2020 | 883 | 731 | 10 505 | 12 119 |
| Amortissements | 576 | 18 | 2 183 | 2 777 |
| Sorties | - | - | - 1 202 | - 1 202 |
| Amortissements cumulés 31.12.2020 | 1 459 | 749 | 11 486 | 13 694 |
| Valeurs bilancielle 01.01.2020 | 16 953 | 229 | 5 039 | 22 221 |
| Valeurs bilancielle 31.12.2020 | 17 393 | 211 | 4 915 | 22 519 |
| Le poste Équipements, installations et véhicules inclut les éléments suivants: | | | | |
| | | | 2019 | 2020 |
| Équipements informatiques | | | 992 | 467 |
| Machines et outils | | | 529 | 457 |
| Aménagements intérieurs et installations | | | 3 140 | 3 555 |
| Véhicules | | | 378 | 436 |
| Valeurs bilancielle 31.12 | | | 5 039 | 4 915 |

6. Placements financiers

| kCHF | Prêts | Réserves de cotisations de l'employeur | Autres placements financiers | Total |
|---|------------|--|------------------------------|--------------|
| Situation au 01.01.2019 | 876 | 699 | 2 383 | 3 958 |
| Modification périmètre de consolidation | 7 | - | 17 | 24 |
| Entrées | - | - | 29 | 29 |
| Sorties | - 508 | - 317 | - 195 | - 1 020 |
| Reclassement | 45 | - | - 45 | - |
| Situation au 31.12.2019 | 420 | 382 | 2 189 | 2 991 |
| Situation au 01.01.2020 | 420 | 382 | 2 189 | 2 991 |
| Modification périmètre de consolidation | - | - | 2 | 2 |
| Entrées | 40 | - | 30 | 70 |
| Sorties | - 191 | - 360 | - 365 | - 916 |
| Situation au 31.12.2020 | 269 | 22 | 1 856 | 2 147 |

Les autres placements financiers englobent des créances liées à un leasing financier pour un montant de kCHF 809 (kCHF 1 071 l'exercice précédent).

7. Créances et engagements résultant de travaux en cours

| kCHF | 31.12.2019 | 31.12.2020 |
|--|-----------------|-----------------|
| Créances résultant de travaux en cours | 184 389 | 164 927 |
| Acomptes perçus | - 108 806 | - 93 753 |
| Total créances résultant de travaux en cours | 75 583 | 71 174 |
| Créances résultant de travaux en cours | 4 873 | 18 091 |
| Acomptes perçus | - 42 905 | - 61 153 |
| Total engagements résultant de travaux en cours | - 38 032 | - 43 062 |
| Total travaux en cours | 189 262 | 183 018 |
| Total acomptes | - 151 711 | - 154 906 |
| Total net travaux en cours | 37 551 | 28 112 |

8. Créances résultant de livraisons et de prestations

| kCHF | 31.12.2019 | 31.12.2020 |
|--|---------------|---------------|
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 52 719 | 50 949 |
| Correctifs de valeur | -2 854 | -3 214 |
| Total | 49 865 | 47 735 |

Le délai de paiement moyen des créances résultant de livraisons et de prestations s'élève à 37,6 jours (38,6 jours l'exercice précédent).

Les créances s'échelonnaient comme suit dans le temps:

| kCHF | 31.12.2019 | 31.12.2020 |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Sans échéance | 40 733 | 40 094 |
| Échéant entre 0 et 60 jours | 8 339 | 7 141 |
| Échéant entre 61 et 180 jours | 1 913 | 1 481 |
| Échéant à plus de 180 jours | 1 734 | 2 233 |
| Total | 52 719 | 50 949 |

Le ducroire s'est modifié comme suit au cours de l'exercice sous revue:

| kCHF | Correctif de valeur individuel | Correctif de valeur forfaitaire | Total |
|---|--------------------------------|---------------------------------|--------------|
| Situation au 01.01.2019 | 2 344 | 1 030 | 3 374 |
| Modification périmètre de consolidation | 24 | 79 | 103 |
| Correctif de valeur additionnel | 313 | 117 | 430 |
| Dissolution / affectation correctif de valeur | - 851 | - 202 | - 1 053 |
| Situation au 31.12.2019 | 1 830 | 1 024 | 2 854 |
| Situation au 01.01.2020 | 1 830 | 1 024 | 2 854 |
| Modification périmètre de consolidation | - | 6 | 6 |
| Correctif de valeur additionnel | 894 | 105 | 999 |
| Dissolution / affectation correctif de valeur | - 491 | - 154 | - 645 |
| Situation au 31.12.2020 | 2 233 | 981 | 3 214 |

Ces correctifs de valeur concernent principalement des créances pour lesquelles des négociations sur des prestations complémentaires n'avaient pas encore abouti ou des créances dont on ne peut plus raisonnablement espérer le règlement.

Les correctifs de valeur forfaitaires s'élèvent à 2% (2% l'exercice précédent) des créances à recevoir résultant de livraisons et de prestations, après déduction des correctifs de valeur individuels.

À la lumière de données historiques, le Groupe Burkhalter ne prévoit aucune perte sur créance supplémentaire allant au-delà des correctifs de valeur forfaitaires apportés pour tenir compte de risques de solvabilité.

9. Autres créances à court terme et comptes de régularisation

| kCHF | 31.12.2019 | 31.12.2020 |
|---|--------------|--------------|
| Autres créances à court terme | | |
| Créances envers les assurances sociales | 1 148 | 844 |
| Créances WIR (évaluées à 70%) | 576 | 629 |
| Prêts aux collaborateurs | 294 | 350 |
| Remboursements d'impôts anticipés | 10 | 15 |
| Autres créances | 301 | 230 |
| Total créances | 2 329 | 2 068 |
| Comptes de régularisation | | |
| Commissions et ristournes | 6 967 | 7 080 |
| Licences payées d'avance | 377 | 518 |
| Loyers et assurances payés d'avance | 279 | 753 |
| Frais publicitaires payés d'avance | 238 | 239 |
| Autres comptes de régularisation | 393 | 753 |
| Total comptes de régularisation | 8 254 | 9 343 |

Les prêts aux collaborateurs présentent des durées comprises entre un et douze mois; ils sont convenus individuellement et portent intérêts.

Les autres créances et les autres comptes de régularisation incluent des régularisations d'intérêts et divers avoirs moins importants auprès de tiers et de collaborateurs mais aussi des avances versées à des communautés de travail.

10. Liquidités

| kCHF | 31.12.2019 | 31.12.2020 |
|---|---------------|---------------|
| Caisse, avoirs sur comptes postaux et bancaires | 45 174 | 42 944 |
| Total | 45 174 | 42 944 |

Les avoirs sur comptes postaux et bancaires sont rémunérés à un taux compris entre 0.00% et 0.01%. Le Groupe Burkhalter ne possède aucun dépôt à terme.

11. Fonds propres

Le capital-actions est divisé en 5 998 149 actions (5 998 149 l'exercice précédent) d'une valeur nominale de CHF 0.04 (CHF 0.04 l'exercice précédent) et est entièrement libéré. Les actions ne font l'objet d'aucune restriction.

Au cours de l'exercice, la société a acheté 50 507 actions propres (28 400 l'exercice précédent) et vendu 46 307 actions propres à un prix moyen de CHF 64.22 par action (29 300 actions au prix moyen de CHF 76.70 l'exercice précédent). De ce fait, le nombre initial de 3 800 actions a augmenté pour passer à 8 000 actions au 31 décembre 2020.

Gestion des capitaux

L'objectif du Conseil d'administration est de maintenir un niveau élevé de fonds propres afin de garder la confiance des clients, des fournisseurs, des investisseurs et des banques. La stratégie d'acquisition (ROI) et la politique de distribution de dividendes reposent sur le principe d'une base saine des fonds propres (au moins 30% du total du bilan).

| kCHF | 31.12.2019 | 31.12.2020 |
|--|---------------|---------------|
| Total fonds propres hors intérêts minoritaires | 85 248 | 71 275 |
| Intérêts minoritaires | 8 | 10 |
| Total fonds propres | 85 256 | 71 285 |
| Total du bilan | 219 166 | 210 423 |
| Fonds propres en % du total du bilan | 38.9% | 33.9% |
| Résultat consolidé intérêts minoritaires incl. | 22 276 | 14 570 |
| Résultat consolidé en % des fonds propres | 26.1% | 20.4% |

Réserves provenant de capitaux

Les réserves provenant de capitaux incluent non seulement les réserves de capitaux provenant d'apports mais aussi les bénéfices et pertes générés par le négoce de propres actions.

12. Engagements en matière de pensions

Les collaborateurs du Groupe Burkhälter sont principalement assurés auprès d'une propre institution de prévoyance. Cette institution offre un plan de base et un plan complémentaire. Quelques sociétés du Groupe ont adhéré à d'autres plans de prévoyance auprès de sociétés d'assurance et de syndicats. Tous les plans de prévoyance sont financés par les cotisations des employeurs et des salariés. Les cotisations sont calculées en un pourcentage du salaire. Elles servent à constituer des avoirs de vieillesse à convertir en rentes de vieillesse fixes. Une réassurance a été souscrite pour couvrir les obligations de prestations en matière de risques de décès, d'invalidité et de longévité. Quatre sociétés du Groupe possèdent des réserves de cotisations de l'employeur, sans renonciation d'utilisation.

Réserves de cotisations de l'employeur

| kCHF | 2019 | 2020 |
|--|------------|------------|
| Situation réserves de cotisations de l'employeur au 01.01 | 699 | 382 |
| Résultat au niveau des charges de personnel | -371 | -360 |
| Résultat au niveau des produits financiers / charges financières | 54 | - |
| Total réserves de cotisations de l'employeur au 31.12 | 382 | 22 |

Avantage économique / obligation économique et charges de prévoyance

| kCHF | Surcouverture/ découvert selon Swiss GAAP RPC 26 31.12.20 | Part économique de l'entreprise | | Varia- tion par rapport à l'exer- cice précé- dent | Cotisa- tions ajustées à la période 2020 | Charges de prévoyance dans les charges de personnel | |
|---|--|------------------------------------|----------|---|---|--|---------------|
| | | 31.12.19 | 31.12.20 | | | 2019 | 2020 |
| Fonds patronaux | 6 936 | - | - | - | - | - | - |
| Plans de prévoyance sans surcouvertures / découverts | - | - | - | - | 620 | 631 | 620 |
| Plans de prévoyance avec surcouverture | 34 017 | - | - | - | 13 630 | 13 189 | 13 630 |
| Plans de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 26 | 40 953 | - | - | - | 14 250 | 13 820 | 14 250 |
| Plans de prévoyance sans actifs propres | - | - | - | - | - | - | - |
| Total plans de prévoyance | 40 953 | - | - | - | 14 250 | 13 820 | 14 250 |

13. Provisions

| kCHF | Provisions de garantie | Provisions pour anniversaires de service | Total |
|---|------------------------|--|--------------|
| Situation au 01.01.2019 | 2 587 | 3 837 | 6 424 |
| Modification périmètre de consolidation | 95 | 42 | 137 |
| Constitution | 1 716 | 500 | 2 216 |
| Dissolutions | - | -349 | -349 |
| Consommation | -1 715 | -261 | -1 976 |
| Situation au 31.12.2019 | 2 683 | 3 769 | 6 452 |
| Situation au 01.01.2020 | 2 683 | 3 769 | 6 452 |
| Modification périmètre de consolidation | 75 | 169 | 244 |
| Constitution | 1 486 | 816 | 2 302 |
| Dissolutions | - | -4 | -4 |
| Consommation | -1 610 | -287 | -1 897 |
| Situation au 31.12.2020 | 2 634 | 4 463 | 7 097 |

14. Bilan fiscal

| kCHF | Avoirs impôts sur le bénéfice | Impôts différés actifs | Impôts différés passifs | Passif d'impôts sur le bénéfice | Total |
|---|-------------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------------|---------------|
| Situation au 01.01.2019 | 1 125 | - | -5 370 | -2 994 | -7 239 |
| Modification périmètre de consolidation | - | 14 | -15 | -115 | -116 |
| Impôts dans le compte de résultat | - | 433 | 558 | -5 867 | -4 876 |
| Paiements/ remboursements | 664 | - | - | 5 981 | 6 645 |
| Situation au 31.12.2019 | 1 789 | 447 | -4 827 | -2 995 | -5 586 |
| Situation au 01.01.2020 | 1 789 | 447 | -4 827 | -2 995 | -5 586 |
| Modification périmètre de consolidation | - | - | - | -7 | -7 |
| Impôts dans le compte de résultat | - | 678 | 271 | -4 665 | -3 716 |
| Paiements/ remboursements | -459 | - | - | 5 233 | 4 774 |
| Situation au 31.12.2020 | 1 330 | 1 125 | -4 556 | -2 434 | -4 535 |

Les impôts différés sont calculés par canton. Les taux d'imposition des sociétés du groupe, à l'exception de la société holding, se situent entre 11.91% et 22.38%.

15. Impôts sur le bénéfice

| kCHF | 2019 | 2020 |
|---|--------------|--------------|
| Impôts courants de l'exercice sous revue | 5 866 | 4 508 |
| Impôts courants des exercices précédents | 1 | 157 |
| Total impôts courants | 5 867 | 4 665 |
| Impôts différés résultant de la variation des différences temporaires | - 991 | - 949 |
| Total impôts différés | - 991 | - 949 |
| Total charges fiscales | 4 876 | 3 716 |

Les charges fiscales peuvent être analysées comme suit:

| kCHF | Résultat | % | 2019 Impôts |
|--|----------|--------------|----------------|
| Taux d'imposition moyen applicable et impôts sur le bénéfice réalisé sur le résultat ordinaire (EBT) avant prise en compte des reports de pertes | 27 152 | 19.2% | 5 203 |
| Effet des charges non déductibles | | 0.3% | 76 |
| Utilisation de reports de pertes non portés à l'actif | | - 0.2% | - 51 |
| Non-activation de pertes courantes | | 0.4% | 117 |
| Charges fiscales des exercices précédents | | 0.0% | 1 |
| Effet modification du taux d'imposition | | - 1.8% | - 489 |
| Autres facteurs | | 0.1% | 19 |
| Impôt sur le bénéfice conformément au compte de résultat consolidé | | 18.0% | 4 876 |

| kCHF | Résultat | % | 2020 Impôts |
|--|----------|--------------|----------------|
| Taux d'imposition moyen applicable et impôts sur le bénéfice réalisé sur le résultat ordinaire (EBT) avant prise en compte des reports de pertes | 18 286 | 19.0% | 3 473 |
| Effet des charges non déductibles | | 0.6% | 108 |
| Utilisation de reports de pertes non portés à l'actif | | - 0.2% | - 41 |
| Non-activation de pertes courantes | | 0.7% | 119 |
| Charges fiscales des exercices précédents | | 0.9% | 157 |
| Effet modification du taux d'imposition | | - 0.5% | - 95 |
| Autres facteurs | | - 0.0% | - 5 |
| Impôt sur le bénéfice conformément au compte de résultat consolidé | | 20.3% | 3 716 |

Le Groupe Burkhalter bénéficie des effets fiscaux suivants non portés à l'actif sur les reports de perte compensables fiscalement:

| kCHF | 31.12.2019 | 31.12.2020 |
|--------------------|-------------------|-------------------|
| Échéant en 2021 | - | - |
| Échéant en 2022 | - | - |
| Échéant en 2023 | 105 | 105 |
| Échéant après 2024 | 552 | 444 |
| Total | 657 | 549 |

En raison de l'amélioration des carnets de commande de plusieurs filiales, un montant de reports de pertes de kCHF 678 (kCHF 447 l'exercice précédent) a été porté à l'actif durant l'exercice en cours. Au 31 décembre 2020, les reports de pertes portés à l'actif s'élève à kCHF 1125 (kCHF 447 l'exercice précédent).

16. Engagements financiers

| kCHF | 31.12.2019 | 31.12.2020 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Situation au 01.01 | 11 369 | 12 652 |
| Souscription de prêts hypothécaires | 1 450 | 164 |
| Remboursements | - 167 | - 180 |
| Situation au 31.12 | 12 652 | 12 636 |
| Échéant dans l'année | 180 | 180 |
| Échéant dans 2 à 5 ans | 720 | 720 |
| Échéant à plus de 5 ans | 11 752 | 11 736 |
| Total | 12 652 | 12 636 |

Les engagements financiers sont constitués de cinq (cinq l'exercice précédent) dettes hypothécaires sur des immeubles commerciaux. Durant l'exercice sous revue, un terrain sur lequel se trouve un immeuble commercial a été acquis et l'hypothèque, augmentée en conséquence.

Au 31 décembre 2020, il existe un contrat-cadre avec CREDIT SUISSE (Suisse) SA et portant sur un montant maximum de kCHF 22 500 sous la forme d'avances fixes de kCHF 20 000 (kCHF 20 000 l'exercice précédent) et/ou de crédits en compte courant de kCHF 10 000 (kCHF 10 000 l'exercice précédent). Les engagements conditionnels (cautions et garanties, p. ex.) sont également imputés à ce contrat-cadre.

Les taux d'intérêt pour l'emprunt bancaire dépendent notamment de la situation des marchés monétaires et des capitaux (compte tenu de la durée et de la monnaie).

La banque est autorisée à résilier le crédit si un ou plusieurs des chiffres-clés suivants ne sont pas atteints dans le cadre des exigences contractuelles:

Degré d'autofinancement: sur base consolidée, le rapport entre les fonds propres selon les Swiss GAAP RPC et la somme du bilan doit être à tout moment d'au moins 25%. Dans les états financiers de Burkhalter Holding SA, le rapport entre les fonds propres établis selon le Code des obligations et la somme du bilan doit être à tout moment d'au moins 20%.

Dettes totales/ EBITDA: le ratio dette totale (endettement total portant intérêts du Groupe Burkhalter sur base consolidée, plus toutes les dettes de Burkhalter Holding SA à l'égard de sociétés du Groupe résultant p. ex. du cash-pool) sur EBITDA (résultat plus impôts, charges financières nettes, amortissements et correctifs de valeur) sur base consolidée du Groupe Burkhalter ne peut pas être supérieur à 4.0.

Obligation d'informer: le Groupe Burkhalter doit transmettre les comptes semestriels (EBITA, EBITDA et cash-flow inclus) ainsi que, chaque année, le bilan, le compte de résultat et l'annexe avec le rapport de révision complet à CREDIT SUISSE (Suisse) SA.

Le ratio dette totale / EBITDA n'est pas respecté au 31 décembre 2020 et le contrat-cadre pourrait de ce fait être résilié. En date du 8 mars 2021, CREDIT SUISSE (Suisse) SA a dès lors envoyé au Groupe Burkhalter une déclaration de renonciation (waiver).

17. Autres engagements à court terme et comptes de régularisation

| kCHF | 31.12.2019 | 31.12.2020 |
|--|---------------|---------------|
| Autres engagements à court terme | | |
| Dettes taxe sur la valeur ajoutée | 6 952 | 7 076 |
| Dettes à l'égard des assurances sociales | 1 238 | 2 231 |
| Dettes à l'égard des institutions de prévoyance | 789 | 883 |
| Paiement solde salaires décembre | 1 423 | 1 997 |
| Autres engagements à court terme | 3 232 | 3 490 |
| Total engagements | 13 634 | 15 677 |
| Comptes de régularisation | | |
| Congés, heures supplémentaires, participations au bénéfice, primes | 27 854 | 29 119 |
| Provisions prestations sociales | 2 688 | 2 909 |
| Retenue acquisitions | 443 | 703 |
| Autres comptes de régularisation | 2 431 | 2 390 |
| Total comptes de régularisation | 33 416 | 35 121 |

Les autres comptes de régularisation d'un montant de kCHF 2 390 (kCHF 2 431 l'exercice précédent) incluent notamment des régularisations en matière de publicité, de communication, d'énergie, de conseil et d'entretien.

Explications relatives au compte de résultat consolidé

18. Chiffre d'affaires résultant des livraisons et prestations

| kCHF | 2019 | 2020 |
|---|----------------|----------------|
| Produit brut résultant des livraisons et prestations | 503 340 | 503 218 |
| Diminutions sur recettes | - 318 | - 415 |
| Produit net résultant des livraisons et prestations | 503 022 | 502 803 |
| Variation travaux en cours | 2 891 | - 5 171 |
| Chiffre d'affaires résultant des livraisons et prestations | 505 913 | 497 632 |

Le chiffre d'affaires comptabilisé résulte presque exclusivement de travaux en cours dont les produits ont été déterminés selon la méthode POC.

19. Autres produits d'exploitation

| kCHF | 2019 | 2020 |
|--|--------------|--------------|
| Commissions de vente | 1 063 | 877 |
| Produits des communautés de travail | 945 | 2 899 |
| Produits d'immeubles commerciaux | 577 | 539 |
| Produits résultant de la vente de vieux matériel | 383 | 385 |
| Produits de taxes sur le CO ₂ | 285 | 126 |
| Produits d'immeubles de rapport | 34 | 29 |
| Autres produits de tiers | 975 | 945 |
| Total | 4 262 | 5 800 |

20. Charges de personnel

| kCHF | 2019 | 2020 |
|---|----------------|----------------|
| Salaires | 218 854 | 221 140 |
| Charges de prévoyance vieillesse (AVS/AI) | 11 236 | 11 789 |
| Coûts de prévoyance professionnelle | 13 820 | 14 250 |
| Autres charges sociales | 10 484 | 11 213 |
| Autres charges de personnel | 5 627 | 4 508 |
| Total | 260 021 | 262 900 |

Les charges de personnel de l'exercice sous revue incluent des indemnités de chômage partiel pour un montant de kCHF 4 497.

21. Autres charges d'exploitation

| kCHF | 2019 | 2020 |
|--|---------------|---------------|
| Matériel de bureau, littérature spécialisée, copies de plans, etc. | 829 | 808 |
| Énergie, eau | 3 193 | 3 170 |
| Réparations et entretien | 7 354 | 10 054 |
| Loyers | 10 143 | 9 951 |
| Leasing d'exploitation | 7 600 | 5 321 |
| Assurances choses et responsabilité civile | 3 306 | 3 345 |
| Frais de voyage et de représentation | 4 737 | 4 979 |
| Publicité | 2 822 | 2 308 |
| Honoraires de conseil et de révision, assistance juridique | 4 464 | 3 248 |
| Taxes et autres prélèvements de l'État | 2 771 | 2 773 |
| Divers coûts de tiers | 1 696 | 1 505 |
| Charges de garantie et variation des provisions de garantie | 1 | - 128 |
| Pertes sur débiteurs et variation du croire | - 88 | 1 033 |
| Impôts sur le capital | 92 | 96 |
| Total | 48 920 | 48 463 |

22. Produits financiers

| kCHF | 2019 | 2020 |
|---|-------------|-------------|
| Produits d'intérêts | 79 | 20 |
| Produits des titres | 69 | 28 |
| Adaptations des cours des actifs financiers | 85 | 18 |
| Gains résultant de la vente d'actifs financiers | 2 | 33 |
| Total | 235 | 99 |

23. Charges financières

| kCHF | 2019 | 2020 |
|---|-------------|-------------|
| Charges d'intérêts | 167 | 171 |
| Taxes et frais | 208 | 202 |
| Adaptations des cours des actifs financiers | 7 | 6 |
| Perte résultant de la vente d'actifs financiers | - | 102 |
| Total | 382 | 481 |

24. Bénéfice par action

| | 2019 | 2020 |
|---|------------------|------------------|
| Bénéfice par action en CHF | 3.72 | 2.43 |
| Résultat consolidé actionnaires Burkhalter Holding SA en kCHF | 22 270 | 14 565 |
| Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation | 5 993 450 | 5 990 802 |

Durant l'exercice 2020 et tout comme pendant les exercices antérieurs, le Groupe Burkhalter n'a détenu ni options ni droits de conversion ayant un effet de dilution sur le bénéfice par action.

25. Engagements conditionnels

Au cours de l'exercice 2020, les comptes du Groupe Burkhalter faisaient état de cautions solidaires dans le cadre de communautés de travail et de consortiums pour un montant de kCHF 38 718 (kCHF 13 191 l'exercice précédent). Ces cautions reflètent la part d'engagement des autres associés compte tenu du degré d'avancement.

26. Engagements résultant du leasing d'exploitation

| kCHF | Durée résiduelle | 1 an | 2 – 5 ans | plus de 5 ans | Total 2019 |
|---------------------------|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Équipements informatiques | | 69 | 116 | – | 185 |
| Machines / outils | | 620 | 604 | – | 1 224 |
| Véhicules | | 12 026 | 21 554 | 12 | 33 592 |
| Location locaux | | 6 440 | 13 682 | 3 141 | 23 263 |
| Autres coûts et charges | | 6 | 3 | – | 9 |
| Total 31.12.2019 | | 19 161 | 35 959 | 3 153 | 58 273 |

| kCHF | Durée résiduelle | 1 an | 2 – 5 ans | plus de 5 ans | Total 2020 |
|---------------------------|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Équipements informatiques | | 65 | 105 | – | 170 |
| Machines / outils | | 853 | 953 | – | 1 806 |
| Véhicules | | 12 249 | 21 785 | 5 | 34 039 |
| Location locaux | | 7 045 | 13 778 | 6 737 | 27 560 |
| Autres coûts et charges | | 3 | 1 | – | 4 |
| Total 31.12.2020 | | 20 215 | 36 622 | 6 742 | 63 579 |

27. Actifs gagés ou cédés

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe Burkhalter n'a gagé ou cédé aucun actif.

28. Transactions avec des parties liées

Sont considérés comme des personnes ou des sociétés liées les membres de la direction générale et du Conseil d'administration, les caisses de pension, les actionnaires importants ainsi que les sociétés contrôlées par ces derniers. Les transactions avec des personnes ou sociétés liées sont effectuées à des conditions conformes au marché.

Au cours de l'exercice sous revue, le cabinet d'avocats au sein duquel le président du Conseil d'administration opère en tant qu'associé a fourni des prestations additionnelles à la société et, en partie, à des sociétés du Groupe. Il a perçu à ce titre des honoraires d'un montant total de kCHF 33 (kCHF 33 l'exercice précédent). Comme les locaux du Groupe Burkhalter ne comportent aucun bureau pouvant accueillir le président du Conseil d'administration, Prager Dreifuss AG reçoit une indemnité annuelle de kCHF 72 pour la mise à disposition de l'infrastructure requise (bureau, salle de réunion, infrastructure informatique, assistance, etc.).

Les différentes sociétés du Groupe ont facturé des prestations pour un montant de kCHF 470 (kCHF 378 l'exercice précédent) aux membres de la direction générale et du Conseil d'administration.

29. Parties liées

Font partie des parties liées les membres de la direction générale et du Conseil d'administration (voir «Gouvernance d'entreprise», pages 8 – 20), ainsi que les actionnaires importants.

Les montants versés aux membres du Conseil d'administration et de la direction générale au cours de l'exercice sous revue se décomposent comme suit (voir rapport de rémunération, pages 21 à 26).

| kCHF | 2019 | 2020 |
|---|--------------|--------------|
| Salaires | 1 582 | 1 680 |
| Charges de prévoyance vieillesse | 249 | 278 |
| Autres charges sociales | 14 | 15 |
| Autres charges de personnel | 68 | 68 |
| Total | 1 913 | 2 041 |
| Répartition des salaires entre le Conseil d'administration et la direction générale | | |
| kCHF | 2019 | 2020 |
| Conseil d'administration (membres non exécutifs) | 453 | 454 |
| Direction du Groupe | 1 460 | 1 587 |
| Total | 1 913 | 2 041 |

Les parties liées (Conseil d'administration et direction générale) détiennent au total 671 880 actions (671 880 actions l'exercice précédent).

30. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le 24 mars 2021, les sociétés Kolb Elektro Holding AG et KOBU Elektro Holding AG, qui ont toutes deux leur siège à Oberriet (SG), ont fusionné avec Burkhalter Holding SA à Zurich (ZH) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Le 29 mars 2021, la société Tabelec Force et Commandes SA à Aclens (VD) a été reprise au prix d'achat de kCHF 5 000. Cette entreprise emploie 23 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires d'environ CHF 7 millions.

Entre le 31 décembre 2020 et le 9 avril 2021, il ne s'est produit aucun nouvel événement qui aurait entraîné une adaptation des valeurs comptables des actifs et passifs du Groupe Burkhalter ou qui devrait être présenté dans le présent rapport.

31. Participations

| Société | Siège | Domaines d'activité | Capital-actions en kCHF | Taux de participation (capital et droits de vote) | |
|---|------------------------|---------------------|-------------------------|---|------------|
| | | | | 31.12.2019 | 31.12.2020 |
| Alpha-Plan AG Rothrist, Elektro-Engineering | Rothrist | 4) | 100 | 100% | 100% |
| AS Stuber GmbH | Utzenstorf | 1) | 20 | 100% | 0% |
| Bassi Elektro AG | Arosa | 1) | 250 | 100% | 100% |
| Baumann Electro AG | Saint-Gall | 1) | 100 | 100% | 100% |
| Bieri Elektrotechnik AG ** | Uetendorf | 5) | 100 | 100% | 100% |
| Burkhalter Automation AG | Pratteln | 4) | 100 | 100% | 100% |
| Burkhalter Elektrotechnik AG | Neuhausen am Rheinfall | 1) | 100 | 100% | 100% |
| Burkhalter Management SA | Zurich | 6) | 1 000 | 100% | 100% |
| Burkhalter Technics AG | Zurich | 3) | 10 000 | 100% | 100% |
| Caviezel AG | Davos Platz | 1) | 100 | 100% | 100% |
| CM Bieri Holding AG | Uetendorf | 6) | 100 | 100% | 100% |
| Derungs AG | Ilanz | 1) | 100 | 100% | 100% |
| Ebnöther Elektro AG | Schübelbach | 1) | 100 | 100% | 100% |
| Eigenmann AG | Münchwilen | 1) | 100 | 100% | 100% |
| Electra Buin SA | Scuol | 1) | 150 | 100% | 100% |
| Elektro Arber AG | Kreuzlingen | 2) | 800 | 100% | 100% |
| Elektro Burkhalter AG | Berne | 1) | 250 | 100% | 100% |
| Elektro Gutzwiller AG | Oberwil | 1) | 100 | 100% | 100% |
| Elektro Hunziker AG | Gwatt (Thoune) | 1) | 100 | 100% | 100% |
| Elektro Kälin AG | Einsiedeln | 1) | 300 | 100% | 100% |
| Elektro Niklaus AG | Bischofszell | 1) | 300 | 100% | 100% |
| Elektro Pizol AG | Sargans | 1) | 100 | 100% | 100% |
| Elektro Rüegg AG | Lenzerheide | 1) | 100 | 100% | 100% |
| Elektro Schmidlin AG | Muttenz | 1) | 200 | 100% | 100% |
| Elektro Siegrist AG | Kaisten | 1) | 150 | 100% | 100% |
| Elektro Zürichsee AG | Horgen | 1) | 100 | 100% | 100% |
| Elektrohuus von Allmen AG | Gstaad | 1) | 200 | 99% | 99% |
| Elektrotechnik AG EAGB | Bâle | 3) | 100 | 0% | 100% |
| Elektro-Bau AG Rothrist | Rothrist | 2) | 200 | 100% | 100% |
| Elettro-Celio SA | Bellinzone | 1) | 200 | 100% | 100% |
| Grichting & Valterio Electro SA | Sion | 1) | 2 500 | 100% | 100% |
| K. Schweizer AG | Bâle | 2) | 500 | 100% | 100% |

| Société | Siège | Domaines d'activité | Capital-actions en kCHF | Taux de participation (capital et droits de vote) | |
|-----------------------------|--------------|---------------------|-------------------------|---|------------|
| | | | | 31.12.2019 | 31.12.2020 |
| KOBU Elektro Holding AG | Oberriet | 6) | 129 | 100% | 100% |
| Kolb el-consult AG * | Oberriet | 1) | 100 | 100% | 100% |
| Kolb Elektro AG* | Oberriet | 2) | 150 | 100% | 100% |
| Kolb Elektro Holding AG * | Oberriet | 6) | 100 | 100% | 100% |
| Kolb Elektro SBW AG * | Sennwald | 1) | 150 | 100% | 100% |
| Kolb Elektro SBW AG * | Schaan (PL) | 1) | 100 | 100% | 100% |
| M + H Elektro AG | Lachen | 1) | 100 | 100% | 100% |
| Marcel Hufschmid AG | Zoug | 1) | 500 | 100% | 100% |
| Oberholzer AG | Uster | 1) | 50 | 100% | 100% |
| Robert Widmer AG | Lucerne | 1) | 300 | 100% | 100% |
| Rotella Elektro AG | Bülach | 1) | 100 | 100% | 0% |
| Schachenmann + Co. AG | Bâle | 1) | 300 | 100% | 100% |
| Schild Elektro AG | Brienz | 1) | 200 | 100% | 100% |
| Schönholzer AG | Coire | 1) | 50 | 100% | 100% |
| Schultheis-Möckli AG | Winterthour | 1) | 400 | 100% | 100% |
| Sedelec SA | Carouge | 1) | 100 | 100% | 100% |
| Sedelec SA Lausanne | Lausanne | 1) | 50 | 100% | 100% |
| Sergio Lo Stanco Elektro AG | Biberist | 1) | 100 | 100% | 100% |
| Triulzi AG | Saint-Moritz | 1) | 100 | 100% | 100% |
| TZ Stromag | Brigue-Glis | 2) | 100 | 100% | 100% |
| Wisler Elektro AG | Zäziwil | 1) | 300 | 100% | 100% |

1) Installations / maintenance et entretien

2) Installations / maintenance et entretien / installations de distribution

3) Installations / maintenance et entretien / installations de distribution / télématique

4) Automation / planification

5) Installations de distribution

6) Services de gestion / société holding

* Les sociétés sont détenues indirectement par le biais de KOBU Elektro Holding AG ou Kolb Elektro Holding AG.

** La société est détenue indirectement par le biais de CM Bieri Holding AG.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés à l'Assemblée générale de Burkhalter Holding SA, Zurich

Le présent rapport financier est disponible en allemand, en français et en anglais. La version allemande imprimée fait foi. L'organe de révision KPMG SA a donc vérifié la version allemande des comptes consolidés de Burkhalter Holding SA (voir version allemande imprimée en page 67).

Rapport 2020

Burkhalter Holding SA

| | |
|--|----|
| Bilan | 70 |
| Compte de résultat | 72 |
| Annexe | 73 |
| Proposition concernant l'affectation du bénéfice de l'exercice | 77 |
| Rapport de l'organe de révision | 78 |

Bilan Burkhalter Holding SA

Actif

| kCHF | Explica- tions | 31.12.2019 | 31.12.2020 |
|--|-------------------|----------------|----------------|
| Actif circulant | | | |
| Liquidités | | 19 508 | 15 128 |
| Autres créances à court terme envers des participations résultant du cash-pool | | 2 260 | 3 406 |
| Autres créances à court terme tiers | | 18 | 24 |
| Autres créances à court terme envers des participations | | 1 203 | 2 768 |
| Comptes de régularisation actif | | 5 | 12 |
| Total actif circulant | | 22 994 | 21 338 |
| Actif immobilisé | | | |
| Participations dans des sociétés du Groupe | 2 | 112 459 | 112 768 |
| Créances subordonnées envers des participations | | 3 700 | 3 100 |
| Goodwill | 2 | - | - |
| Total actif immobilisé | | 116 159 | 115 868 |
| Total actif | | 139 153 | 137 206 |

Bilan Burkhalter Holding SA

Passif

| kCHF | Explica- tions | 31.12.2019 | 31.12.2020 |
|--|-------------------|----------------|----------------|
| Fonds étrangers à court terme | | | |
| Engagements résultant de livraisons et de prestations de tiers | | 6 | 7 |
| Autres engagements à court terme portant intérêts envers des participations | | 10 | 12 |
| Autres engagements à court terme portant intérêts envers des participations résultant du cash-pool | | 98 724 | 96 658 |
| Autres engagements à court terme tiers | | 12 | 4 |
| Comptes de régularisation passif | | 835 | 1 027 |
| Total fonds étrangers à court terme | | 99 587 | 97 708 |
| Fonds propres | | | |
| Capital-actions | 5 | 240 | 240 |
| Réserves légales constituées à partir des apports de capitaux | 5 | 80 | 80 |
| Réserves légales provenant de bénéfices | | 1 210 | 1 210 |
| Bénéfice reporté | 7 | 20 724 | 16 159 |
| Bénéfice de l'exercice | 7 | 17 599 | 22 316 |
| Actions propres | 6 | -287 | -507 |
| Total fonds propres | | 39 566 | 39 498 |
| Total passif | | 139 153 | 137 206 |

Compte de résultat

Burkhalter Holding SA

| kCHF | Explica- tions | 2019 | 2020 |
|--|-------------------|----------------|----------------|
| Produits de participations | | 25 164 | 23 843 |
| Autres produits | | 1 022 | 1 041 |
| Produits d'intérêts Groupe | | 1 | 1 |
| Autres produits financiers | | 4 | - |
| Total produits | | 26 191 | 24 885 |
| Honoraires du Conseil d'administration | | - 405 | - 405 |
| Charges de personnel Groupe | | - 23 | - 25 |
| Autres charges d'exploitation | | - 762 | - 921 |
| Correctif de valeur participations | | - | - 1 000 |
| Amortissements sur goodwill | 2 | - 7 184 | - |
| Charges d'intérêts Groupe | | - 89 | - 91 |
| Autres charges financières | | - 124 | - 127 |
| Impôts directs | | - 5 | - |
| Total charges | | - 8 592 | - 2 569 |
| Bénéfice de l'exercice | | 17 599 | 22 316 |

Annexe Burkhalter Holding SA

1. Généralités

Principes

Les présents comptes annuels de Burkhalter Holding SA, Zurich, ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (32^e titre du Code des obligations). Les principales règles d'évaluation appliquées non prescrites par la loi sont décrites ci-après.

Actions propres

Les actions propres sont portées au bilan à leur coût d'acquisition au moment de l'achat et inscrites aux fonds propres comme poste négatif. En cas de revente ultérieure, le bénéfice ou la perte est inscrite au compte de résultat en tant que produit financier ou charge financière.

2. Participations et goodwill

Nous vous invitons à consulter le point «Participations» (explication 31, pages 66 et 67 des comptes consolidés) pour connaître les sociétés concernées. À l'exception des sociétés marquées d'un signe, toutes les participations sont détenues en direct par Burkhalter Holding SA.

Le goodwill issu de la fusion de Pozzo Holding AG, O Buho AG et Schmidlin Holding AG est amorti sur 20 ans. Le goodwill était entièrement amorti en 2019.

La structure de participation a connu les modifications suivantes au cours de l'exercice sous revue:

- Le 6 janvier 2020, la société Elektro Christoffel, Inhaber Andrea Stiffler AG, à Davos Platz (GR), a été rachetée et intégrée dans Caviezel AG à Davos (GR). Le prix d'achat, d'un montant de kCHF 750, a été réglé en partie en espèces (kCHF 550) et en partie sous la forme d'un engagement (kCHF 200). Cet engagement vient à échéance en 2022.
- Le 31 août 2020, la société Schmitter Elektro Service GmbH à Rothrist (AG) a été rachetée et intégrée dans Elektro-Bau AG Rothrist à Rothrist (AG). Le prix d'achat de kCHF 460 a été versé en espèces.
- La société Elektrotechnik AG EAGB à Bâle (BS) a été fondée le 19 novembre 2020. Le 1^{er} décembre 2020, le Groupe a racheté divers actifs et passifs de la société Elektrizitäts AG EAGB à Bâle (BS), qui se trouvait en sursis concordataire provisoire. Le prix d'achat, d'un montant de kCHF 800, a été réglé en partie en espèces (kCHF 640) et en partie sous la forme d'un engagement (kCHF 160).

Durant l'exercice sous revue, Rotella Elektro AG (ZH) a été fusionnée avec Schultheis-Möckli AG (ZH) et AS Stuber GmbH à Utzenstorf (BE), avec Sergio Lo Stanco Elektro AG à Biberist (SO).

Lors de leur évaluation ultérieure, les participations sont évaluées au coût d'acquisition selon des principes d'évaluation généralement reconnus ou à la valeur d'utilité inférieure au jour de clôture du bilan. Les correctifs de valeur éventuellement nécessaires sont inscrits au compte de résultat.

3. Emprunts bancaires

Au 31 décembre 2020, il existe un contrat-cadre avec CREDIT SUISSE (Suisse) SA et portant sur un montant maximum de kCHF 22 500 sous la forme d'avances fixes de kCHF 20 000 (kCHF 20 000 l'exercice précédent) et/ou de crédits en compte courant de kCHF 10 000 (kCHF 10 000 l'exercice précédent). Les engagements conditionnels (cautions et garanties, p. ex.) sont également imputés à ce contrat-cadre.

4. Sûretés constituées en couverture d'engagements à l'égard de tiers

| kCHF | 2019 | 2020 |
|--|--------|--------|
| Cautions solidaires dans le cadre du contrat de leasing de Groupe (leasing d'exploitation) pour les véhicules, maximum | 28 000 | 28 000 |
| Garantie pour cash-pool groupe | 22 500 | 22 500 |
| Garanties bancaires | 567 | 598 |
| Actions gagées* | 77 065 | 77 571 |

* Pour garantir les avoirs du cash-pool à l'égard de Burkhalter Holding SA, des actions de sociétés du Groupe ont été gagées en faveur d'autres sociétés du Groupe pour une valeur comptable de kCHF 77 571.

5. Fonds propres

Capital-actions

Le capital-actions s'élève à CHF 239 925.96. Il est divisé en 5 998 149 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.04.

Réserves constituées à partir des apports de capitaux

Les réserves constituées à partir des apports de capitaux proviennent de l'agio de l'augmentation de capital de l'année 2013, sous déduction de la distribution des réserves constituées à partir des apports de capitaux de l'année 2014.

Capital autorisé

La société détient un capital autorisé.

6. Actions propres

| | Nombre 2019 | Montant CHF 2019 | Nombre 2020 | Montant CHF 2020 |
|--------------------|----------------|------------------------|----------------|------------------------|
| Situation au 01.01 | 4 700 | 374 288 | 3 800 | 286 853 |
| Rachats | 28 400 | 2 156 895 | 50 507 | 3 206 680 |
| Ventes | -29 300 | -2 244 331 | -46 307 | -2 986 908 |
| Total 31.12 | 3 800 | 286 853 | 8 000 | 506 625 |

Au cours de l'exercice 2020, Burkhalter Holding SA a vendu au total 46 307 actions à un prix moyen de CHF 64.22 par action (29 300 actions au prix moyen de CHF 76.70 l'exercice précédent).

7. Évolution du bénéfice résultant du bilan

| kCHF | 2019 | 2020 |
|---|---------------|---------------|
| Bénéfice résultant du bilan au 01.01 | 44 100 | 38 323 |
| Bénéfice de l'exercice | 17 599 | 22 316 |
| Versement de dividende | - 23 376 | - 22 164 |
| Bénéfice résultant du bilan au 31.12 | 38 323 | 38 475 |

8. Participations

Participation par des membres du Conseil d'administration et de la direction générale et par des parties liées à ces derniers

Sont considérés comme des personnes ou des sociétés liées les membres de la famille ou encore les personnes et les sociétés susceptibles d'être influencées de manière déterminante.

Participations du Conseil d'administration

| | 31.12.2019 Actions nominatives | 31.12.2020 Actions nominatives |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Gaudenz F. Domenig, président du Conseil d'administration | 640 300 | 640 300 |
| Marco Syfrig, délégué du Conseil d'administration | voir direction générale | |
| Willy Hüppi, membre du Conseil d'administration | - | - |
| Peter Weigelt, membre du Conseil d'administration | 29 830 | 29 830 |
| Michèle Novak-Moser, membre du Conseil d'administration | - | - |
| Total | 670 130 | 670 130 |

Concernant la participation de Monsieur Gaudenz F. Domenig, nous vous invitons à consulter l'explication 9 «Actionnaires importants» (page 76) concernant le portefeuille d'actions du frère de Monsieur Gaudenz F. Domenig.

Participations de la direction générale

| | 31.12.2019 Actions nominatives | 31.12.2020 Actions nominatives |
|-------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Marco Syfrig, CEO | 1 750 | 1 750 |
| Total | 1 750 | 1 750 |

9. Actionnaires importants

| | 2019 en % | 2020 en % |
|--|--------------|--------------|
| Ingro Finance SA | 12.0% | 12.0% |
| Gaudenz F. Domenig | 10.7% | 10.7% |
| UBS Funds Management SA | 5.7% | 6.4% |
| Thomas Domenig | 4.6% | 4.5% |
| Tarzsius Caviezel (I-C-E individual creative elements Holding AG) | 3.8% | 3.8% |
| Total | 36.8% | 37.4% |

10. Emplois à temps plein

Burkhalter Holding SA n'emploie aucun collaborateur.

11. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le 24 mars 2021, les sociétés Kolb Elektro Holding AG et KOBU Elektro Holding AG, qui ont toutes deux leur siège à Oberriet (SG), ont fusionné avec Burkhalter Holding SA à Zurich (ZH) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Le 29 mars 2021, la société Tabelec Force et Commandes SA à Aclens (VD) a été reprise au prix d'achat de kCHF 5 000. Cette entreprise emploie 23 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires d'environ CHF 7 millions.

Entre le 31 décembre 2020 et le 9 avril 2021, il ne s'est produit aucun nouvel événement qui aurait entraîné une adaptation des valeurs comptables des actifs et passifs de Burkhalter Holding SA ou qui aurait dû être présenté dans le présent rapport.

Proposition du Conseil d'administration pour l'affectation du bénéfice de l'exercice 2020

| kCHF | 2019 | 2020 |
|---|---------------|---------------|
| Report de l'exercice précédent | 20 724 | 16 159 |
| Bénéfice de l'exercice | 17 599 | 22 316 |
| Total à la disposition de l'Assemblée générale | 38 323 | 38 475 |
| Dividende versé* | -22 164 | -14 396 |
| Report à nouveau | 16 159 | 24 079 |

* Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de verser un dividende de CHF 2.40 par action. La société renonce à distribuer le dividende à titre de rémunération des actions propres.

Pour le Conseil d'administration
Le président



Gaudenz F. Domenig

Zurich, le 9 avril 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale de Burkhalter Holding SA, Zurich

Le présent rapport financier est disponible en allemand, en français et en anglais. La version allemande imprimée fait foi. L'organe de révision KPMG SA a donc vérifié la version allemande des comptes annuels de Burkhalter Holding SA (voir version allemande imprimée en page 80).